

LE MAGAZINE



la Plagne Tarentaise

2022 • N°4 | LE MAGAZINE ANNUEL DE LA PLAGNE TARENTEAISE



LUMIÈRE SUR NOS STATIONS PHARES

SOCIAL UN SERVICE DYNAMIQUE INTERGÉNÉRATIONNEL **URBANISME** EN MODE SIMPLIFIÉ

Un seul numéro de téléphone : 04 79 09 71 52

Tapez 1 - Accueil / État civil

**Mairie – commune de La Plagne Tarentaise /
commune déléguée Macot la Plagne**

BP 04 – 73216 Aime-La-Plagne cedex
mairie@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Lundi à vendredi : 8h30-12h00 – 13h30-17h00

Mairie – commune déléguée de Bellentre

6 route Napoléon – Bellentre – 73210 La Plagne Tarentaise
mairie-bellentre@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Lundi, jeudi : 13h30-17h00

Mairie – commune déléguée de La Côte d'Aime

19 route des Dôdes – La Côte d'Aime – 73210 La Plagne Tarentaise
mairie-lacotedaime@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Mardi, vendredi : 13h30-17h00

Mairie – commune déléguée de Valezan

124 route du Praz – 73210 La Plagne Tarentaise
mairie-valezan@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public :

Mardi : 13h30-17h00 – Vendredi : 8h30-12h00

Tapez 2 - Secrétariat services techniques

st-macot@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Lundi au jeudi : 8h00-12h00 – 13h30-17h00

Vendredi : 8h00-12h00

Tapez 3 - Secrétariat urbanisme

secretariat-urba@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Mardi au vendredi : 8h00-12h00

Tapez 4 - Secrétariat eau et assainissement

eaux-01@laplagnetarentaise.fr

Numéro d'astreinte, en cas de problème la nuit
ou les week-ends et jours fériés : 06 22 29 34 77

Accueil du public : Mardi et jeudi : 8h30-12h00 – 13h30-16h30

Vendredi : 8h30-12h00

Tapez 5 - Police municipale

pm@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h00 – 13h00-16h30

Mercredi : 8h00-13h30

Tapez 6 - Secrétariat finances

finance@laplagnetarentaise.fr

Accueil du public : Lundi au vendredi : 8h30-12h00 – 13h30-17h00

Tapez 7 - Régie de transport public

secretairetransport@laplagnetarentaise.fr

Autres numéros utiles

Écoles

Macot-La-Plagne : 04 79 09 74 64

Plagne-Centre : 04 79 09 27 64

La Côte d'Aime : 04 79 55 66 22

Bellentre : 04 79 07 55 30

Montchavin : 04 79 07 81 28

Valezan : 04 79 07 66 59

Garderie

Macot-La-Plagne : 04 79 08 97 83 – periscolaire-macot@laplagnetarentaise.fr

La Plagne : 06 81 75 20 71 – periscolaire-laplagne@laplagnetarentaise.fr

La Côte d'Aime : 04 79 00 86 57 – periscolaire-lca@laplagnetarentaise.fr

Bellentre : 04 79 07 86 76 – periscolaire-bellentre@laplagnetarentaise.fr

Montchavin : 04 79 22 99 59 – cantine.montchavin@laplagnetarentaise.fr

Valezan : 04 79 07 66 59

Bibliothèques

Macot-La-Plagne : 04 79 09 73 76 – biblio-macot@laplagnetarentaise.fr

La Plagne : 04 79 09 29 08 – biblio-laplagne@laplagnetarentaise.fr

Bellentre : 06 64 05 80 02 – biblio-bellentre@laplagnetarentaise.fr

La Côte d'Aime : biblio-cotedaime@laplagnetarentaise.fr

Valezan : 04 79 09 73 76

OTGP : 04 79 09 79 79

La Plagne Tourisme Altitude 04 79 09 02 01

La Plagne Tourisme Vallée 04 79 55 67 00

La Plagne Tourisme Montchavin 04 79 07 82 82

Espace Associatif Cantonal 04 79 55 57 14

Société d'Aménagement de la Plagne 04 79 09 67 00

Versants d'Aime 04 79 55 40 27

Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne 04 79 09 74 04

Numéros secours

Sapeurs pompiers 18

SAMU 15

Police secours 17

N° urgence pour les personnes sourdes et malentendantes 114

N° D'appel d'urgence européen 112

Violences conjugales 3919

Enfants en danger 119

Madame, monsieur, chers habitants,

2022 s'achève. Ce fut une année riche en rebondissements, certains plus agréables que d'autres. Néanmoins, vous pouvez constater sur le terrain que nous tenons nos engagements de campagne, malgré un contexte parfois délicat :

- Pas de hausse d'impôt;
- Réalisation des chantiers annoncés lors de la campagne électorale;
- Prise en compte de vos attentes au quotidien.

Alors que beaucoup, en dehors de nos vallées, souhaitent la fin de la montagne aménagée et des stations de ski, nous œuvrons sans relâche pour, d'un côté, moderniser notre station et lui permettre de continuer d'accueillir les touristes qui l'aiment et la plébiscitent depuis de nombreuses années, et d'autre part, nous portons avec fierté les batailles qui importent pour chacune et chacun d'entre vous.

Ainsi, nous avons dû cette année renoncer à nos forfaits résidents. Tous, élus, résidents, habitants, nous vivons très mal cette situation, qui nous prive des avantages que nous avons en vivant sur ce territoire. C'est pour cela que nous avons mis en place une gratuité pour nos enfants, car sans eux, aucun avenir pour notre belle commune. C'est aussi pour cela que notre délégataire, en concertation avec les élus du SIGP, a su nous proposer des produits attractifs répondant pour la plupart aux attentes des concitoyens. Évidemment, nous continuons, en ce début d'hiver, à surveiller ce sujet pour affiner les propositions et adapter au plus grand nombre les offres proposées. Parallèlement, accompagnés de nos avocats, de nos parlementaires et de l'ANMSM, nous portons des propositions d'amendements à la loi dans ce domaine pour ouvrir de nouvelles possibilités.

Dans un autre domaine, nous sommes aussi amenés à porter votre voix au niveau national. Il s'agit de l'urbanisme. Vous en avez peut-être entendu parler, les lois adoptées en 2021 en matière environnementale vont interdire l'artificialisation des surfaces à horizon 2050, avec une étape intermédiaire en 2030 portant sur une baisse de 50% de la surface. Concrètement, cela veut dire que, demain, dans nos territoires, il ne sera plus possible d'ouvrir à la construction de



nouvelles zones, que ce soit pour accueillir nos clients, ou pour construire des logements pour nos enfants. Les mécanismes mis en place privilégient systématiquement l'urbanisation des villes, au détriment de nos campagnes. Mécaniquement, cela va augmenter encore la spéculation foncière dans notre commune. Mais cela veut aussi dire que certaines zones, qui étaient auparavant ouvertes à la construction, ne pourront plus l'être. Nous avons engagé l'élaboration du PLU de la commune de La Plagne Tarentaise pour répondre à des obligations légales. Au cours de ce processus, nous relayerons vos demandes en la matière, auprès de l'état. Mais nous ne pourrons aller plus loin que le cadre légal. C'est pourquoi, avec l'ANMSM, nous alertons régulièrement les ministres que je suis amené à rencontrer, sur ce point, fondamental pour notre avenir à tous.

Enfin, je profite de cet éditorial pour remercier tous les élus pour le travail accompli et en cours. Cela ne va pas toujours sans heurts, mais c'est grâce à votre engagement quotidien que nous pouvons faire émerger les dossiers et prendre les décisions qui s'imposent. Je remercie aussi personnellement tous les agents de notre commune qui effectuent un travail formidable, souvent dans l'ombre, à votre service. Ce magazine leur est dédié.

Merci à eux, merci à vous !

Jean-Luc Boch,
maire de La Plagne Tarentaise

LA COMMUNE S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

Le développement durable est un modèle de développement qui prend en compte trois dimensions interdépendantes : sociale, environnementale et économique. Les problématiques environnementales sont au cœur de nos quotidiens. Depuis longtemps, et encore plus pour faire face à la crise que nous traversons, la commune s'engage à préserver notre territoire à travers différentes thématiques. La commune et ses élus travaillent également sur ces thèmes en collaboration étroite avec les collectivités : Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), Communauté de cOmmunes des Versants d'Aime (COVA), Association du Pays Tarentaise Vanoise (APTV).

ÉNERGIE

La dimension énergétique est aujourd'hui un enjeu majeur dont s'est saisie la commune de La Plagne Tarentaise, et cela à plusieurs échelles. La commune a su se protéger face aux augmentations des prix de l'énergie, en particulier pour l'électricité par contrat avec le Syndicat Départemental de l'Énergie de la Savoie (6 % seulement d'augmentation en 2023).

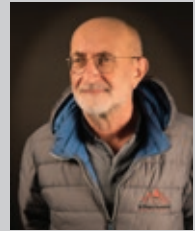


Actions réalisées

- Éclairage
 - Bâtiments : remplacement des luminaires énergivores par des éclairages LED, détection de présence et arrêt nocturne des éclairages extérieurs;
 - Parkings : généralisation des détecteurs de présence ou minuteries, éteints hors saison en station;
 - Public : remplacement des luminaires énergivores par des éclairages LED et diminution à partir de 23 heures de 50 % du flux lumineux.
- Illuminations

Les élus ont souhaité maintenir les illuminations sur notre territoire, mais en respectant la sobriété énergétique avec réduction de l'amplitude des illuminations et de la période journalière. La puissance totale utilisée sur la période sera l'équivalent de seulement 3 radiateurs de 2000 Watts!
- Visites de contrôle et de maintenance : "maîtrise de l'énergie"

La commune s'est dotée de contrats d'entretien précis et rigoureux, pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de ses bâtiments.
- Réglage de la consigne de chauffage dans les bâtiments à 19° en occupation, suivant les prescriptions légales et diminution pour les locaux dans les périodes inoccupées.
- Ressource en eau
 - Optimisation de l'alimentation des bassins publics et des dispositifs d'arrosage des pâturages;
 - Généralisation des dispositifs hydro-économes aux points de puisages d'eau;
 - Récupération des eaux de pluie, dans les projets de rénovation de bâtiments;
 - Choix des essences de plantes décoratives vivaces et arrosage optimisés.

Élu
référent

Jean-Louis Silvestre,
maire délégué
de La Côte d'Aime
en charge du
développement durable

Actions en cours

- Rénovation énergétique des écoles
 - Un plan sur 4 ans dès 2023 va permettre de rénover énergétiquement les 6 écoles de la commune : isolation thermique, changement des huisseries, des moyens et énergies de chauffage, régulations, ventilations...
 - Pour des économies et un meilleur confort.
- Énergie solaire
 - Équipements en panneaux photovoltaïques avec l'utilisation d'un cadastre solaire Tarentaise pour l'optimisation du choix des toits des bâtiments communaux ;
 - Aménagement d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la base de loisirs du Gothard, en collaboration avec la communauté de communes.
- Réseau de chaleur
 - Études dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur : Bois – Énergie desservant le patrimoine communal du centre-bourg de Macot.
- Écoénergie tertiaire

La commune s'organise face à l'obligation d'appliquer le "décret tertiaire" imposant une réduction progressive des consommations énergétiques pour les bâtiments communaux d'une surface supérieure à 1000 m² à l'horizon 2050 afin de lutter contre le changement climatique avec :

 - évaluation annuelle de la situation au niveau de la performance énergétique ;
 - définition d'un plan d'action afin d'atteindre les objectifs nationaux de réduction de consommations d'énergie.

DÉCHETS

Les collectivités ont l'obligation de mettre en place un tri à la source des biodéchets (avant et après les repas) pour 2023. La COVA va expérimenter la collecte des biodéchets avant une mise en place sur l'ensemble de son territoire. En parallèle, elle propose des composteurs à prix réduit pour les particuliers et travaille à la mise en place de points de compostage collectif en pied d'immeuble.

En mars 2023 : Ouverture d'une recyclerie-tiers-lieu à Aime-la-Plagne.

SOCIÉTAL / ÉDUCATION

- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et Commission Environnement
 - Gestion du gaspillage à la cantine, carafes d'eau non-utilisées pour arroser les plantes, mise en place des serviettes en tissu ;
 - Installation de plantes dans les cours d'école ;
 - Manifestation avec fabrication de stands pour la fête d'Halloween avec des matériaux recyclés ;
 - Contribution à la protection de la reproduction des grenouilles et des têtards au plan d'eau.
- Communication
 - Consultation des personnels sur les améliorations en termes de développement durable ;
 - Création d'un journal par le CMJ.



MOBILITÉ

- Comité technique mobilité
À l'échelle de l'APTV, plusieurs thématiques ont été abordées : notamment l'offre ferroviaire, l'étalement des séjours, les systèmes de covoiturage et d'autopartage, ainsi que les outils d'information, de recherche d'itinéraire et billettique.
- Bornes de recharge de véhicules électriques
Un projet comprenant une station de recharge rapide à Plagne 1800 ainsi que des stations dans les différents villages historiques est en cours d'élaboration.

3 QUESTIONS / 3 RÉPONSES

Marine Moncenis, chargée de mission du Plan Local d'Urbanisme et développement durable



Comment est né le développement durable ?

La naissance du développement durable s'est faite progressivement, il faut rappeler ici que le développement durable est un modèle de développement qui prend en compte trois dimensions : sociale, environnementale et économique. Ces trois piliers sont interdépendants. Nous pouvons évoquer ici certaines étapes clés. En 1962, un livre va provoquer une prise de conscience environnementale. Il s'agit du livre écrit par la biologiste Rachel Carson nommé "Printemps silencieux". Ouvrage connu pour avoir contribué à lancer le mouvement écologiste dans le monde occidental. Il traite des effets négatifs des pesticides sur l'environnement et plus particulièrement sur les oiseaux. Officiellement, c'est en 1987 que l'expression "développement durable" apparaît pour la première fois, dans le rapport Brundtland rédigé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement de l'ONU. Ainsi : "Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs". Le concept de développement durable a ensuite été consacré par le premier Sommet de la Terre organisé à Rio de Janeiro en 1992. L'objectif de ce sommet était d'assurer pour tous le progrès économique et social tout en préservant les ressources naturelles et énergétiques de la planète.

Concernant le tertiaire, quelles sont les pistes envisagées par la collectivité ?

Le décret du 23 juillet 2019, appelé "décret tertiaire" impose une réduction progressive des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires d'une surface supérieure à 1000 m² et vise à économiser 60% d'énergie finale dans ces bâtiments à l'horizon 2050 afin de lutter contre le changement climatique. L'État a mis en place une plateforme informatique

OPERAT (Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) afin de recueillir et suivre les consommations d'énergie. La commune a donc déclaré sur cette plateforme les différents bâtiments concernés, leurs consommations annuelles par source d'énergie, leurs données de référence (indicateurs d'intensité d'usage...). Les fonctionnalités de cette plateforme permettront à la commune d'avoir une évaluation annuelle de sa situation au niveau de la performance énergétique, tant à l'échelle du bâtiment qu'à celle de tout ou partie de son patrimoine. Un plan d'actions pourra ensuite être établi afin d'atteindre les objectifs de réduction de consommations d'énergie. Par exemple en améliorant la performance énergétique des bâtiments via des travaux sur l'enveloppe du bâti (isolation, menuiseries), en installant des équipements plus performants (chauffage, eau chaude), en optimisant l'exploitation des équipements ou encore en adaptant les locaux à un usage économe en énergie (extinction automatique de l'éclairage après fermeture).

Face aux enjeux énergétiques à venir, comment concilier accroissement des besoins et économies d'énergie ?

Pour répondre à l'accroissement des besoins tout en économisant l'énergie il faut travailler sur différents domaines. Favoriser la mobilité douce, veiller à réaliser des constructions écologiques, utiliser des énergies renouvelables, veiller à une meilleure gestion de l'eau, limiter les déchets. La liste est non exhaustive, dans la vie quotidienne absolument toutes les activités peuvent être effectuées avec une meilleure prise en compte de l'environnement. Chaque geste compte. Je pense que l'élément le plus important est la sensibilisation, elle favorise la prise de conscience et la volonté d'agir. Il est nécessaire de faire connaître les enjeux environnementaux afin de pouvoir mener des réflexions et aboutir à la réalisation de projets vertueux.

FORÊT / AGRICULTURE / ESPACES NATURELS

- Protection de zones naturelles
 - Dôme de Vaugelaz (avec les communes des Chapelles et de Bourg Saint Maurice) : Protection du site exceptionnel du Dôme de Vaugelaz avec la mise en place de communication au niveau de ses portes d'entrée ;
 - Entretien des espaces (APTV) : Projet de remise en état de certains pâturages en réflexion dans le cadre du dispositif européen FEADER.

- Broyage des branches (COVA)
 - Expérimentation réussie sur le Versant du Soleil du broyage des branches et mise à disposition du broyat au public, pour extension aux autres communes de la COVA.
- Forêts
 - Concertation avec l'Office National des Forêts pour une exploitation raisonnée et une bonne régénération
 - Coupe de mélèzes et scie mobile pour la réalisation de mobiliers urbains et de poteaux de signalétique des sentiers pour les besoins de la collectivité.



TOURISME

- Projet Transition écologique et solidaire de la Grande Plagne. Le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne s'est doté de moyens et d'actions dans le cadre du développement durable avec pour commencer :
 - Bilan carbone sur l'ensemble du territoire de la Grande Plagne : La méthode permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par l'ensemble des activités humaines, avec pour objectifs la mise en place de stratégies énergétiques et environnementales afin de les réduire ;
 - Label Flocon vert : C'est une démarche labellisée développée par l'association Mountain Riders garantissant l'engagement durable des destinations touristiques de montagne. Elle permet d'accompagner les territoires et donner aux amoureux de la montagne une vision claire des destinations touristiques engagées.
- Rénovation de la "barre de Bellecote"
 - Repris par le groupe PRIAMS, ce bâtiment de 15 000 m² sera entièrement dépollué, mis à nu et repensé afin de réduire son empreinte environnementale avec notamment une chaufferie biomasse et des panneaux solaires qui pourront couvrir plus de 50% de ses besoins ;
 - La convention loi montagne (résidence de tourisme) et le mandat de gestion (copropriété) sont en cours de négociation et garantiront une occupation pérenne.

FINANCER NOS INVESTISSEMENTS FUTURS

Élu
réfèrent

Même si en début d'année, il nous a fallu assumer encore une situation sanitaire incertaine, nos priorités ont été claires et le contexte financier nous est favorable.

En mars, le conseil municipal a voté le budget prévisionnel avec un taux de fiscalité inchangé depuis 2016 (création de la commune nouvelle). Les dépenses de fonctionnement se voient impactées par la forte hausse du prix des énergies et l'on peut également noter une hausse du coût des services annexes du fait de l'augmentation des matières premières et de la main d'œuvre.

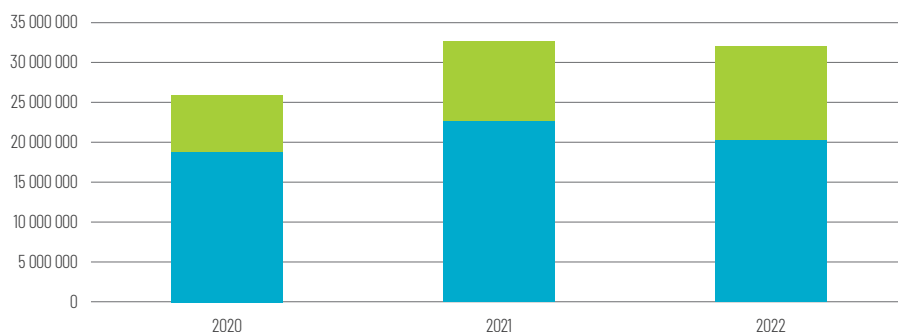
Alors qu'en 2020, le ratio de désendettement (capital restant dû / recettes réelles de fonctionnement) s'établissait à 4,5 ans. Il est estimé à 4,8 ans fin 2022, ce qui prouve la solidité financière de notre collectivité. À titre d'information, le seuil d'alerte de cet indicateur est de 12 ans pour les communes.

La commune a perçu la somme de 120 000 € de l'état au titre des aides COVID-19 en compensation de nos pertes liées au budget 2020 et 2021, compensation très insignifiante. Malgré cette situation, notre part de budget investissement reste résolument ambitieuse. Nous tablons sur des investissements d'avenir pour l'intérêt général et la satisfaction de tous, résidents et vacanciers.



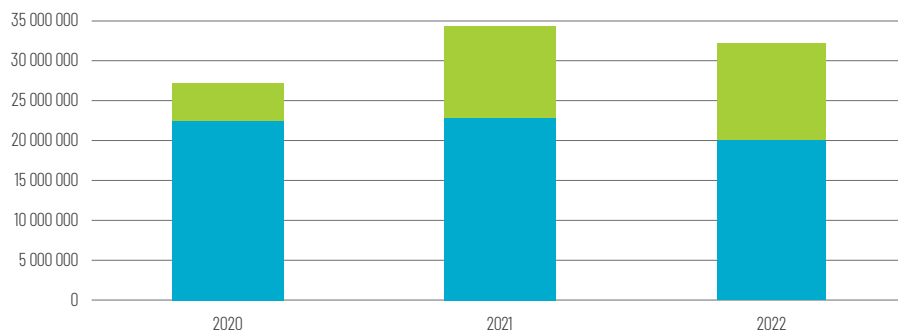
Patricia Bérard,
5^e maire adjoint
en charge des finances

CA 2020 ET 2021 - BUDGET PRÉVISIONNEL 2022



DÉPENSES

■ FONCTIONNEMENT
■ INVESTISSEMENT



RECETTES

■ FONCTIONNEMENT
■ INVESTISSEMENT



FONCTIONNEMENT DÉPENSES (EUROS)

	PRÉVISIONNEL 2020	RÉALISÉE 2020	PRÉVISIONNEL 2021	RÉALISÉE 2021	PRÉVISIONNEL 2022
ACHATS, SERVICES EXTÉRIEURS, IMPÔTS ET TAXES	5 506 279,66	5 330 565,26	5 278 000,00	5 167 889,11	5 800 000,00
CHARGES DE PERSONNELS	5 500 000,00	5 239 591,46	5 712 490,00	5 702 017,40	5 900 000,00
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	655 000,00	654 145,00	647 000,00	646 267,00	678 580,00
DÉPENSES IMPRÉVUS	30 000,00				
AUTRES CHARGES	5 196 300,00	5 058 717,11	4 740 000,00	4 613 405,64	5 200 000,00
CHARGES FINANCIÈRES	380 000,00	373 178,24	340 000,00	329 598,12	310 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00	2 597,18	65 000,00	60 542,29	53 000,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	250 000,00	212 608,22	0	0	250 000,00
OPÉRATIONS D'ORDRES	1 701 000,00	1 732 248,48	1 740 000,00	6 143 604,26	1 750 000,00
SOUS TOTAL	19 243 579,66	18 693 650,95	18 522 490,00	22 663 323,82	19 941 580,00
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	2 236 098,60	0	0	0	317 452,00
TOTAL	21 479 678,26	18 693 650,95	18 522 490,00	22 663 323,82	20 259 032,00

FONCTIONNEMENT RECETTES (EUROS)

	PRÉVISIONNEL 2020	RÉALISÉE 2020	PRÉVISIONNEL 2021	RÉALISÉE 2021	PRÉVISIONNEL 2022
EXCEDENTS CA	1 937 912,26	1 937 912,26	670 878,17	670 878,17	98 995,64
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	95 000	115 853,71	99 802,58	111 202,55	100 000,00
PRODUITS DES SERVICES	1 399 200,00	1 438 755,01	997 500,00	874 791,67	1 300 000,00
IMPÔTS ET TAXES	13 042 000,00	13 677 341,32	12 268 252,26	12 216 926,92	13 000 000,00
DOTATIONS SUBVENTIONS	2 400 000,00	2 452 091,05	2 390 000,00	2 722 810,52	2 700 000,00
AUTRES PRODUITS	2 570 000,00	2 759 681,06	1 538 300,00	901 036,64	2 500 000,00
PRODUITS FINANCIERS	45,00	16,52	50,00	36,69	36,36
PRODUITS EXCEPTIONNELS	34 821,00	211 765,35	110 000,00	4 845 367,30	60 000,00
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	447 706,99	419 269,00	500 000,00
TOTAL	21 479 678,26	22 593 416,28	18 522 490,00	22 762 319,46	20 259 032,00

INVESTISSEMENT DÉPENSES (EUROS)

	PRÉVISIONNEL 2020	RÉALISÉE 2020	PRÉVISIONNEL 2021	RÉALISÉE 2021	PRÉVISIONNEL 2022
RÉSULTATS	930 975,40	930 975,40	2 571 216,16	2 571 216,16	0,00
EMPRUNTS	1 853 000,00	1 800 453,32	1 820 005,17	1 799 214,55	1 810 000,00
ÉTUDES	108 807,20	36 136,19	101 100,00	25 551,04	143 641,00
TRAVAUX SUR L'ANNÉE	8 568 253,12	4 465 145,26	6 866 690,14	5 019 365,86	9 445 864,00
IMMOBILISATIONS EN COURS	59 370,00	59 369,41			
DOTATIONS FONDS DIVERS	13 134,00	1 839,00	27 526,37	17 578,37	20 000,00
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS	186 968,28	25 284,82	40 000,00	19 303,00	33 330,00
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	447 706,99	419 269,00	500 000,00
TOTAL	11 720 508,00	7 319 203,40	11 874 244,83	9 871 497,98	11 952 835,00

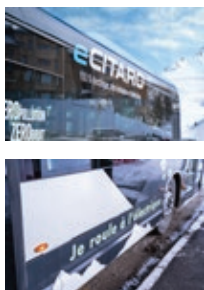
INVESTISSEMENT RECETTES (EUROS)

	PRÉVISIONNEL 2020	RÉALISÉE 2020	PRÉVISIONNEL 2021	RÉALISÉE 2021	PRÉVISIONNEL 2022
EXCÉDENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687 346,67
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	2 236 098,60	0,00	0,00	0,00	317 452,00
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	650 000,00	447 803,10	685 959,03	768 614,49	601 100,00
EMPRUNTS	0,00	36 572,35	30 000,00	26 014,30	4 446 936,31
IMMOBILISATION EN COURS	462 300,00	61 592,51	452 701,76	453 749,31	
PRODUITS DE CESSIION	4 000 000,00	0,00	4 450 000,00	0,00	1 500 000,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	1 701 000,00	1 732 248,48	1 740 000,00	6 143 604,26	1 750 000,00
AUTRES IMMOBILISATION FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DOTATIONS FONDS DIVERS	2 671 109,40	2 460 162,33	4 515 584,04	4 166 862,29	1 650 000,02
TOTAL	11 720 508,00	4 738 378,77	11 874 244,83	11 558 844,65	11 952 835,00



LA RÉGIE DE TRANSPORT, 4 ANS APRÈS

La Régie de Transport de La Plagne Tarentaise a été créée en juin 2018 pour l'exploitation des Circuits des Charmettes ainsi que celui de Plagne Centre vers Plagne Bellecôte via Plagne 1800 et Montchavin-Les Coches. Aujourd'hui La Régie de Transport de La Plagne Tarentaise a repris également la desserte de Plagne Village et Plagne Soleil. La liaison "bus vallée/station" a aussi été créée. La navette est équipée d'une remorque à vélo pouvant accueillir 16 vélos. Cette liaison, au début payante, est devenue gratuite par la volonté du maire et de ses élus afin que tous puissent profiter des aménagements VTT et de la base de loisirs dans la vallée. Désormais un bus part des Coches pour desservir la base de loisirs puis monter sur l'altitude, du lundi au vendredi avec 3 rotations en saison estivale.



TOUT SAVOIR SUR
LA RÉGIE DE TRANSPORT
DANS CETTE VIDÉO !

Élu
réfèrent



Fabienne Astier,
7^e maire adjointe
en charge de la police
municipale et présidente
de la régie de transport



Au niveau de la qualité environnementale, la collectivité a investi dans des bus thermiques aux normes EURO 6 (émissions CO2 réduites), mais depuis 2019, la Régie teste des véhicules à énergie alternative aux moteurs thermiques afin d'essayer de répondre aux contraintes environnementales.

- 2019/2020 : 1 véhicule de 12 mètres alimentés au GNV, (Gaz naturel véhicule) ;
- 2019/2020 : 1 véhicule de 10 mètres 100 % électrique ;
- 2020/2021 : 1 véhicule de 12 mètres 100 % électrique ;
- 2021/2022 : 1 véhicule de 12 mètres 100 % électrique ;
- 2022/2023 : 1 véhicule de 06 mètres 100 % électrique.

Ces tests ont été pour certains concluants, mais budgétairement ont un coût très élevé.

Des négociations sont en cours avec les fournisseurs de carburants d'origine fossile afin de tester d'autres formes d'alimentation dites renouvelable :

- Un carburant synthétique à base de gaz naturel. L'impact sur les émissions polluantes est significatif.
- Un autre carburant synthétique fabriqué en Finlande à base de déchets d'huile. L'impact sur les émissions polluantes est à hauteur de -90%.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME, DE MANIÈRE SIMPLE !

Élu
réfèrent

Actuellement, La Plagne Tarentaise dispose de 4 PLU, ceux de Bellentre, de La Côte d'Aime, de Macot et de Valezan. Parmi les objectifs de la commune, il y a l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme unique s'appliquant à l'ensemble du territoire.

QU'EST-CE QUE LE PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme joue deux rôles majeurs :

- En premier lieu, le PLU est un document d'orientation et d'intention qui sert à anticiper les évolutions de la commune pour mieux les maîtriser et les coordonner. Pour permettre à La Plagne Tarentaise de trouver la place qui lui revient au niveau de la vallée, mais aussi au niveau régional et d'offrir la meilleure qualité de vie possible à ses habitants, il lui faut en effet préparer et organiser le futur. Tel est le rôle du PLU, qui permet d'imaginer ce que sera notre commune demain : c'est-à-dire d'ici à cinq, dix ou quinze ans.
- Ensuite, le PLU est un document juridique qui s'impose à tous et sert de référence obligatoire pour l'instruction des demandes d'occupation du sol, comme les permis de construire ou de démolir, les déclarations de travaux...

Le Plan Local d'Urbanisme comprend, entre autres :

- Un rapport de présentation, qui identifie les grands enjeux du développement de la commune à partir de l'analyse des forces et des faiblesses du territoire ;
- Un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui fixe les grandes orientations de la commune pour répondre à ces enjeux : c'est la pièce maîtresse du PLU ;
- Un règlement et un plan de zonage qui définissent différents secteurs de la Commune, les zones, et les règles qui s'y appliquent en matière de droit des sols (gabarits et règles d'implantation des constructions, nature des activités autorisées...).

Il est consultable sur le site internet de la commune et en mairie.



Daniel-Jean Véniat, maire délégué de Bellentre en charge de l'urbanisme et des ressources humaines

QU'EST-CE QUE LE RÈGLEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Le règlement du PLU précise l'ensemble des règles applicables à votre terrain. Ces règles diffèrent en fonction de sa localisation sur le territoire de la commune. En effet, la commune est découpée en plusieurs zones et à chaque zone correspond son propre règlement. Afin de déterminer les règles applicables à votre projet, plusieurs étapes seront à suivre.

QUELLES RÈGLES APPLIQUER ?

Se reporter au règlement du Plan Local d'Urbanisme dans la partie correspondante à la zone qui vous concerne, afin de déterminer les règles auxquelles est soumis votre terrain.

QU'EST-CE QUE LA SURFACE DE PLANCHER ?

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m.

Cette surface est calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions :

- Des embrasures des portes et fenêtres ;
- Des vides et trémies ;
- Des aires de stationnement ;
- Des combles ;
- Des locaux techniques et des caves ou celliers ;
- D'une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (dans les immeubles collectifs).

EN SAVOIR PLUS

Pour connaître les règles de calcul de la surface de plancher d'une construction, connectez-vous sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2868

DÉCLARER DES TRAVAUX : LES DIFFÉRENTES ÉTAPES ADMINISTRATIVES

VOUS DEVEZ DÉPOSER UNE DÉCLARATION DE TRAVAUX ? TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR !

Dans quels cas ?

La déclaration préalable est notamment exigée dans les cas suivants :

Agrandissement d'une structure existante

Si cet agrandissement entraîne la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol d'une surface inférieure ou égale à 40 m² (par exemple : surélévation, création d'une véranda, d'un garage ou d'une dépendance).

Modifications des éléments de la façade

En cas de création de nouvelles ouvertures (portes, fenêtres, châssis de toit), de modifications des ouvertures existantes, de changement de toiture, de ravalement...

À noter Les travaux réalisés à l'identique (ravalement, menuiseries, changement de tuiles...) ne sont soumis à aucun régime d'autorisation. Ils devront cependant respecter la réglementation en vigueur.

Nouvelle construction

Si cette construction entraîne la création d'une surface de plancher ou emprise au sol comprise entre 5m² et 20 m² et dont la hauteur n'excède pas 12 m².

À noter Les travaux entraînant la création d'une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 5 m² ne sont soumis à aucun régime d'autorisation. Ils devront cependant respecter la réglementation en vigueur.

Changement de destination d'une construction

Par exemple, dans le cas d'un changement d'un commerce en habitation, sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Création d'une piscine

Si la construction du bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² et qu'elle est non couverte ou couverte et dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m.

Pose d'une clôture, création de mur, portail, division d'un terrain

Si le terrain est situé dans les abords de monuments historiques, site classé ou en instance de classement, la division d'un terrain fera l'objet d'un permis d'aménager.

DANS QUELS CAS DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE ?

Si la surface de plancher ou d'une emprise au sol est supérieure à 40 m².

Afin de déterminer si votre projet est soumis à permis ou à déclaration préalable, il faut, en plus de sa surface de plancher, évaluer son emprise au sol.

À noter L'emprise au sol d'une construction correspond à la projection verticale de son volume. Sont ainsi pris en compte dans l'emprise au sol : l'épaisseur des murs extérieurs de la construction, les balcons, les auvents. Vous pouvez faire appel aux services d'un architecte pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet de construction, et ce, quelle que soit la nature des travaux. Le recours à un architecte devient obligatoire si votre projet crée une surface de plancher ou une emprise au sol amenant la construction après travaux à plus de 150 m².



Dans quels cas ?

La demande de permis de construire est notamment exigée dans les cas suivants :

- Création d'une maison individuelle / de logements collectifs.
- Agrandissement d'une construction existante.
Si cet agrandissement entraîne la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 40 m² (par exemple : surélévation, création d'une véranda, d'un garage...).
- Nouvelle construction.
Si cette construction entraîne la création d'une surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20 m² et/ou une hauteur supérieure à 12 m².
- Création d'une piscine.
Si la surface de la piscine est supérieure à 100 m², ou si la couverture de la piscine dépasse 1,80 m de hauteur.
- Changement de destination d'une construction
Si vos travaux s'accompagnent d'une modification de la structure porteuse ou de la façade de votre construction (par exemple : création d'une porte, d'une fenêtre).

Bon à savoir !

Le CAUE 73 propose gratuitement des conseils dispensés par des architectes à tout particulier souhaitant améliorer son habitation ou bien construire en Savoie. **www.cauesavoie.org**



3 QUESTIONS / 3 RÉPONSES

Mohamed Rafik, directeur de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement durable

Comment est structuré le service Urbanisme ?

Le service urbanisme est un service à destination des habitants et usagers de la commune, mais aussi des promoteurs et intervenants divers (socioprofessionnels, aménageurs, architectes...). Nous mettons tout en œuvre afin de pouvoir concrétiser les projets déposés, tout en respectant la réglementation, mais aussi l'environnement local. Ce travail est souvent réalisé en transversalité et collaboration avec d'autres services de la commune (services techniques, juridiques, finances...) et de l'État (SDIS, DDT, Département, Préfecture...). Le service est composé d'une personne en charge de l'accueil, du renseignement du public, du suivi des Établissements Recevant du Public de la commune, des Déclarations d'Intention d'Aliéner ; d'un pôle foncier qui gère les cessions/acquisitions pour le compte de la commune, mais également les bornages de parcelles communales ; d'une chargée du Plan Local d'Urbanisme et du Développement Durable ; d'une personne en charge de l'instruction des Déclarations Préalables de travaux et Certificats d'Urbanisme, mais également du suivi des permis de construire, d'aménager ou de démolir et d'un SIGIste qui suit le Système d'Information Géographique qui permet à toute personne de prendre connaissance des informations opposables aux terrains/parcelles situés sur le territoire de la commune.

Dans le cadre des projets, quelles sont les missions du service Urbanisme ?

Dans un premier temps, le service apporte les informations nécessaires à la réalisation du projet, il accompagne les porteurs de projet et répond aux interrogations des habitants du territoire. À l'issue de la phase étude, le dossier est instruit afin de délivrer l'autorisation d'urbanisme demandée. Cette phase peut aller d'un mois à 5 mois selon le type de dossiers et services à consulter. Ce délai peut être allongé en cas d'incomplétude des dossiers. Il est donc important de nous solliciter en amont cela permet un gain de temps, mais aussi adapter le projet à la réglementation applicable. Une fois le projet réalisé, nous apportons les documents et attestations d'urbanisme.

À ce titre, combien de dossiers traitez-vous chaque année ?

Le service urbanisme traite près de 1300 dossiers par an. Pour donner un exemple en 2019 nous avons reçu plus de 500 Déclarations d'intention d'Aliéner (DIA), plus de 500 Certificats d'Urbanisme (CU), plus de 160 Déclarations Préalables de travaux (DP), plus de 70 Permis de Construire (PC) et plus de 50 dossiers divers (Permis de Démolir, Autorisation de Travaux des ERP, cessions/acquisitions...). En 2022, ces chiffres sont quasiment similaires.

MAIS AUSSI

AVANT, PENDANT ET APRÈS VOS TRAVAUX

L'affichage de votre autorisation

L'affichage doit être effectué par le demandeur sur le terrain, facilement lisible et accessible, dès la notification de l'autorisation, pour une durée minimale de 2 mois (délai de recours contentieux), et pendant toute la durée des travaux, sur un panneau rectangulaire normalisé. Ces panneaux sont disponibles auprès de magasins de bricolage et revendeurs de matériaux.

Informations à mentionner

- Votre nom ;
- Votre raison sociale ou dénomination sociale,
- La date de délivrance du permis ainsi que son numéro ;
- La nature du projet et la superficie du terrain,
- L'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté ;
- Le nom de l'architecte, auteur du projet architectural ;
- Les droits de recours des tiers à savoir :
 - «Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R600-2 du code de l'urbanisme).»
 - «Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, sous peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R600-1 du code de l'urbanisme)».



Il doit également indiquer, en fonction de la nature du projet :

- Si le projet prévoit des constructions : la surface du plancher ainsi que la hauteur de la ou des constructions exprimées en mètre par rapport au sol ;
- Si le projet prévoit des démolitions : la surface du ou des bâtiments à démolir.

À noter Tout dossier ayant fait l'objet d'une autorisation de travaux est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

En cas de doute, faites appel à un commissaire de justice (anciennement huissier de justice), celui-ci pourra certifier l'affichage.



La D.O.C.

La déclaration d'ouverture des travaux est un document qui permet de signaler à la mairie le commencement de ses travaux ou aménagements. Elle doit obligatoirement être faite dès l'ouverture du chantier.

Attention aux risques d'accès au chantier

Le maître d'ouvrage (particuliers et/ou entreprise) et le maître d'œuvre sont responsables de la non-accessibilité du chantier et de son bon déroulement. Le terrain doit être clôturé, les trémies doivent être protégées et les moyens d'accès sécurisés.

Horaires de travail

Les horaires de travail fixés par arrêté préfectoral à savoir les jours ouvrables (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 – les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 – les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

À noter Si le chantier génère des nuisances / gênes, le service Urbanisme de la mairie se tient à votre disposition.

La D.A.A.C.T.

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme (ou la personne qui a dirigé les travaux, par exemple l'architecte) doit adresser une déclaration d'achèvement des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin de ses travaux.

Délai d'instruction

À compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux au permis ou la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévus à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme :

- Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou lorsqu'ils sont situés dans le périmètre d'un site patrimonial ou dans un site classé ou en instance de classement ;
- Travaux relatifs aux immeubles de grande hauteur ou relatifs aux établissements recevant du public ;
- Travaux réalisés soit à l'intérieur d'un espace ayant vocation à être classé, soit à l'intérieur d'un parc national, soit à l'intérieur ; d'une réserve naturelle,
- Travaux réalisés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques naturels et/ou technologiques.



Attention

La D.A.A.C.T. ne doit être transmise en Mairie qu'une fois l'ensemble des travaux réalisés (aménagement des espaces verts, bateau-trottoir, clôture...). Un agent assermenté se chargera de vérifier la conformité de vos travaux, une fois ces derniers réalisés.

Ce document vous sera demandé en cas de vente par votre notaire, il est nécessaire de procéder à cette démarche dès la fin des travaux et éviter de demander ce document en urgence en cas de cession, rallongeant les délais de signature.

À noter En cas de D.A.A.C.T. lors d'une cession, le service des impôts peut procéder à un arriéré de 5 ans sur la taxe foncière auprès du vendeur en cas d'erreur de calcul de la valeur locative. Un conseil : déposez votre document à la fin de vos travaux.

Nous pouvons apporter des précisions supplémentaires sur les différentes demandes d'urbanisme (certificat, permis d'aménager, permis de démolir).

LA COMMUNE INVESTIT POUR VOTRE CONFORT ET VOTRE SÉCURITÉ

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UN ENJEU IMPORTANT

En 2020, la commune de La Plagne Tarentaise avait lancé une étude visant à sécuriser la traversée des différents hameaux. Accompagnée d'ingénieurs mobilité de l'Agence ARTER, La Plagne Tarentaise a souhaité disposer d'une analyse objective de la sécurité des traversées urbaines. Le but était d'apporter des réponses claires et argumentées aux problèmes que vivent les habitants de la commune au quotidien. Les travaux de sécurisation routière ont donc débuté, en premier lieu, sur la commune déléguée de La Côte d'Aime dans les différents hameaux. Tout d'abord, 9 radars pédagogiques ont été implantés dans les zones où des vitesses excessives avaient été relevées : Chef-lieu, Pré Bérard, Montméry, Côte Rousse et Beguevey. L'alimentation électrique de ces radars est réalisée soit de manière filaire soit en par le biais de l'énergie solaire suivant leur lieu d'implantation. La stimulation visuelle du radar pédagogique permet aux automobilistes de prendre conscience de leur vitesse et de l'adapter à la limitation en vigueur. Les radars sont connectés afin d'enregistrer les statistiques dans les



Élus
référents



Henri Beltrami, 4^e maire adjoint en charge des travaux.
Xavier Miché, 2^e maire adjoint en charge de la sécurité et de la prévention des risques.

Pierre Ougier, 4^e conseiller délégué à l'agriculture et à la forêt.

Evelyn Faggianelli, 1^{re} maire adjointe en charge de la culture et du patrimoine.

Myriam Montmeyer, 1^{re} conseillère déléguée aux espaces verts, au fleurissement et aux illuminations

deux sens de circulation : vitesse moyenne, maximale, nombre de véhicules. Ces statistiques aident à évaluer le comportement des usagers et l'efficacité de ces dispositifs. Le montant de l'installation de ces équipements est de 43 108 € TTC. À Montméry, du marquage au sol a été réalisé et un cheminement piéton de 0,80 m a été créé de l'arrêt de bus Sud jusqu'au centre du hameau sur un linéaire de 200 mètres ainsi qu'une zone partagée. À Pré Bérard des passages de courtoisie ont été installés au mois de juillet pour un montant de 13 799 € TTC. Durant l'automne, des travaux de dévoiement physique de la voirie au niveau du chef-lieu ont permis de créer une aire de dépose bus. L'ensemble des travaux réalisés dans ce secteur représente un coût de 48 625 € TTC.

ENROCHEMENT DES BERGES DE L'ISÈRE

En mai 2020, la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA), et notamment son service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), avait alerté la commune de La Plagne Tarentaise sur la déstabilisation des berges de l'Isère dans le secteur des îles de Macot suite à une importante érosion. Cette dernière commençait à menacer les bâtiments et ouvrages (station de relevage des eaux usées) situés à proximité. Compte tenu des enjeux liés à la protection de cette berge, qui relevaient de l'intérêt général, la commune a fait appel à un bureau d'études afin d'être conseillée sur les aménagements réalisables. Il était primordial de prendre en compte les contraintes hydrauliques, de protection des milieux aquatiques et de faune piscicole, de lâchers d'eau EDF, mais également des contraintes de calendrier dues à l'activité touristique sur l'Isère en période estivale avec la pratique des sports d'eaux vives. Un enrochement des berges de l'Isère, au niveau du parking des Provagnes, a donc été mis en oeuvre en prenant en compte ces différentes contraintes, tout en conservant la rampe d'accès destinée aux sports d'eaux vives ainsi que les épis nécessaires à la pratique de ces activités.

Coût des travaux : 102 723 € TTC

DERNIERS TRAVAUX POUR LA CHAPELLE DE MONTORLIN

Durant les deux dernières années, la chapelle de Montorlin fut placée au cœur de la politique de rénovation du Patrimoine. Après une rénovation intérieure complète (boiserie, plancher, électricité et éclairage), le toit fut rénové. En effet, des traces d'infiltrations d'eau avaient été constatées. La cause de ce problème résidant à des lauzes fendues ou déplacées sur la toiture. Une entreprise spécialisée a ainsi procédé au démontage de toutes les ardoises pour entamer la pose d'une nouvelle étanchéité et le remplacement des lauzes défectueuses.



LE CARROLEY, UN CHALET D'ALPAGE RÉNOVÉ

Les chalets d'alpage font partie intégrante de notre paysage alpestre savoyard. Certains sont encore utilisés en tant que tels par les agriculteurs. C'est à ce titre que la commune a souhaité rénover la partie-vie du chalet du Carroley, ce dernier servant à accueillir les alpagistes durant les mois d'été. Ce chalet étant trop vétuste, les travaux ont consisté à la création d'une chambre et d'une salle d'eau au rez-de-chaussée, d'une salle de bain à l'étage et à la réhabilitation de la cuisine. L'ensemble des huisseries a été renouvelé et l'isolation a été entièrement rénovée. Enfin, l'installation électrique a été mise aux normes.

Travaux : 106 637 € TTC

Subventions : Région : 17 500 € – Europe : 17 500 €





DE LA COULEUR À PLAGNE CENTRE

Afin de terminer la réhabilitation de l'entrée de Plagne Centre, il restait à mettre un petit coup de jeune au hall sous le télémètre. C'est chose faite depuis cet automne grâce à l'artiste Matt Graff qui a réalisé de superbes dessins sur les murs représentant les différentes activités estivales et hivernales de la station. Une belle façon d'accueillir nos touristes et de remettre un peu de couleur dans ce secteur.

DES TRAVAUX POUR AMÉLIORER LA VIE DE CLASSE

Suite à une demande commune des parents d'élèves et des enseignants, des travaux ont été réalisés afin de rapatrier l'école de Bonconseil à Bellentre. L'école de Bonconseil accueillait les maternelles dans une classe unique. L'école de Bellentre, quant à elle, recevait les primaires. Deux écoles pour deux classes uniques engendraient des problèmes de sécurité, mais également des désagréments pédagogiques : des enseignants seuls dans leur école, un aller-retour en car le midi pour rejoindre la cantine pour



les petits, des nuisances sonores importantes pour l'école de Bonconseil (située à côté de la RN90). La fusion des deux écoles a donc eu lieu pour la rentrée 2021. Les maternelles, ainsi que les CP, ont donc pris possession de ces nouveaux locaux. Après une année passée, il s'est avéré que quelques adaptations étaient nécessaires pour un meilleur confort de travail du professeur et des enfants. Une cloison a donc été réalisée afin de scinder la classe en deux parties permettant aux CP de s'isoler des maternelles pour réaliser leurs devoirs.



DANS CETTE VIDÉO, NOS JEUNES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES VOUS PRÉSENTENT LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LES DIFFÉRENTES ÉCOLES.



UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX À L'IMAGE DU BONNET

Sur la station de Belle Plagne, l'aire de jeux existante disposait de peu d'éléments pour les enfants. Il devenait primordial de doter la station de Belle Plagne d'une infrastructure à son image. Courant juillet 2021, les enfants du territoire comme les jeunes touristes ont pu ainsi découvrir une très belle aire de jeux sous la forme du bonnet de La Plagne.



3 QUESTIONS / 3 RÉPONSES

Pauline Boch, directrice générale adjointe des services techniques, eau et urbanisme

Pouvez-vous nous présenter les différents pôles métiers des services techniques ?

Les services techniques de la collectivité sont répartis en quatre pôles principaux :

- Le service urbanisme (6 personnes) qui regroupe notamment l'instruction des autorisations des droits des sols et les affaires foncières ;
- Le centre technique municipal constitué de plusieurs pôles et représentant plus de 50 agents permanents intervenant sur le terrain : voirie (150 km), manifestations, espaces verts, sentiers, garage. Ces agents se trouvent tous mobilisés pendant la saison hivernale pour assurer le déneigement des voiries communales, à ceux-ci s'ajoutent une trentaine de saisonniers ;
- Le service bâtiment (11 personnes), constitué d'une équipe opérationnelle intervenant sur l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti (une centaine de bâtiments), et d'une équipe administrative en charge de la gestion des logements et des baux (locations saisonnières, baux commerciaux...);
- La régie de l'eau et l'assainissement (6 personnes), composé d'une équipe terrain intervenant sur les réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement (réparation de fuites, entretien...) et d'une équipe administrative (secrétariat/comptabilité).

Ces services intègrent des cadres en charge de projets structurants de la collectivité, des secrétaires qui ont des missions d'accueil et de suivi de dossiers administratifs, un technicien en charge du SIG (Système d'Information Géographique). De nombreux projets et dossiers amènent ces différents services à travailler ensemble de manière transversale, en intégrant si possible des objectifs de développement durable.

Comment concilier volonté politique, réalité du terrain et attente de l'utilisateur ?

Notre rôle de cadre est de conseiller et alerter les élus afin qu'ils puissent prendre une décision en prenant en compte la réglementation, mais également les éléments techniques et financiers. Il est de notre ressort de les informer de contraintes qui peuvent provenir du terrain : des états des lieux, diagnostics, études de faisabilité peuvent notamment être proposés afin de les accompagner dans leur choix. Il est également important de rappeler l'intérêt public de l'ensemble des projets portés par la collectivité et de communiquer sur les actions mises en œuvre afin que la population et les usagers comprennent les décisions prises par les élus.

La régie de l'eau et l'assainissement est très largement mobilisée pour améliorer son réseau, quelles sont les étapes futures pour répondre aux enjeux de demain ?

Suite à la création de la commune de La Plagne Tarentaise par fusion des 4 communes, le premier enjeu de la régie de l'eau et l'assainissement est d'offrir le même service à tous les usagers de la collectivité. Ainsi les priorités sont de mettre aux normes les installations et d'optimiser le fonctionnement des équipements et des réseaux. Par exemple la création d'un réservoir de 550 m³ sur la Côte d'Aime permet d'assurer la défense incendie du secteur, ce qui n'était pas le cas auparavant. Un enjeu majeur est également de préserver la ressource en eau. Suite à l'épisode de sécheresse de cet été, des réflexions sont en cours afin de mettre en œuvre des actions visant la sobriété dans la gestion de l'eau.

DE NOUVEAUX SERVICES AU CHEF-LIEU DE BELLENTRE

Les travaux du nouveau bâtiment abritant la bibliothèque et l'épicerie/bar se sont achevés fin 2021. Pour rappel, l'ancienne bibliothèque de Belleentre était installée dans un ancien pavillon et n'était plus conforme aux normes ERP (Établissement Recevant du Public). Plutôt que de la rénover, les élus de La Plagne Tarentaise ont souhaité intégrer cette structure à un projet d'épicerie-bar afin de rendre plus attractif le centre du village. L'architecte a su créer deux volumes indépendants de plain-pied sobres et vertueux tout en respectant les besoins énergétiques. La bibliothèque a pu ouvrir ses portes début 2022. D'une belle surface de 100 m², ces locaux sont constitués d'une surface vitrée importante en exposition ouest afin d'apporter aux utilisateurs un ensoleillement important, gage de



qualité d'un éclairage naturel. La toiture végétalisée limitera les variations de température en été et les déperditions de chaleur en hiver. Ce nouvel espace, qui se veut chaleureux et confortable, a été aménagé avec un mobilier, moderne et épuré, entièrement modulable afin d'accueillir un fond de prêt important. La partie épicerie/bar a commencé à accueillir du public courant juillet 2022. En effet, après quelques désagréments, la commune a enfin trouvé ses nouveaux gérants. Ce sont deux pontarliériens fraîchement arrivés en Savoie, Christine et Vincent, qui ont pris possession de ce lieu chaleureux et confortable. Ce bel espace permet de proposer une épicerie de produits frais et secs, un bar et une partie restaurant. Une belle terrasse installée dans un espace de verdure permet de relier la bibliothèque et la partie commerçante afin de proposer des animations durant l'été.



Christine et Vincent, gestionnaire de l'épicerie de Belleentre.



L'ORATOIRE DE LA PETITE BERGERIE

Dans le cadre de son projet de rénovation de son Patrimoine Culturel et Cultuel, la commune de La Plagne Tarentaise a rénové durant l'été 2022 l'oratoire de la petite Bergerie. Cet édifice se trouvant sur l'axe très fréquenté vers Foran a non seulement été repeint mais accueille aujourd'hui un tableau du XVII-XVIII^e siècle restauré par Madame Rosaz (artiste spécialisée). Un immense bravo à l'équipe du service Bâtiment pour ce travail de grande qualité, mais aussi aux habitants qui entretiennent et fleurissent ce bel ouvrage.

Histoire de l'oratoire : Cet oratoire dédié à La Mère du Bon Conseil, fut construit durant les années 1950, au temps du curé Joseph Roux-Mollard. Dans le village de la Petite Bergerie, existait une autre chapelle dédiée à Saint-Grat, située au centre du village, en bordure de route. Elle était bâtie sur le même modèle que la chapelle actuelle de la Sciaz. La chapelle Saint-Grat remplaçait une chapelle plus ancienne sous un vocable inconnu. La mention la plus ancienne de cette chapelle remonte à 1696, date d'une adjudication pour construire "de neuf la chapelle". Construite sur un terrain instable, obligeant sans cesse à de grosses réparations, elle fut démolie.



UN NOUVEAU CHEMINEMENT PIÉTON À LA PLAGNE MONTCHAVIN

Suite à un glissement de terrain lors des travaux du centre aquatique Espace Paradisio à Montchavin, le cheminement piétonnier reliant les résidences situées en amont au cœur de Montchavin avait disparu. Un cheminement provisoire traversant les propriétés privées avait été construit à la hâte. Les travaux menés depuis ce printemps ont eu pour objectif de rétablir sur un foncier public une liaison piétonne partiellement couverte limitant ainsi les opérations de déneigement et offrant un accès direct au domaine skiable depuis le haut de la station. La commune a profité de cet aménagement pour reprendre l'ensemble de ses réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'éclairage public. Ces travaux sont financés à hauteur de 520 000 € HT par la commune et de 130 000 € HT par la résidence Neige et Soleil. Le volet paysager de ces travaux n'a pas été oublié : il est prévu la plantation de nombreux arbres ainsi que le réengazonnement des talus. En revanche, compte tenu du calendrier, cette partie est programmée pour 2023. Des subventions ont été sollicitées auprès de l'État et de la Région, mais le montant éventuel de ces dernières n'est pas encore connu.

Élu
référént

Gilles Tresallet, maire
adjoint et président
de la régie de l'eau et
de l'assainissement

LA STATION DU GOTHARD RELIÉE À LA STATION D'ÉPURATION À L'AIDE D'UNE TECHNIQUE PARTICULIÈRE

Les habitants du hameau du Gothard disposaient d'un système de collecte des eaux usées séparatif. Les effluents étaient acheminés vers une unité de dépollution (UDEP) de type décanteur digesteur suivi d'un lit d'infiltration. Cette unité mise en service en 1994 présentait des dysfonctionnements au niveau du lit d'infiltration qui était saturé. L'eau n'arrivait plus à s'évacuer, générant des odeurs nauséabondes. Afin d'améliorer le traitement de ces effluents, la commune a fait le choix de les acheminer vers l'unité de dépollution du Syndicat Intercommunal des Granges (station d'épuration) en créant un nouveau réseau d'assainissement. Ce dernier est composé d'une canalisation dans laquelle transitent les effluents refoulés par un pompage pneumatique jusqu'à la station d'épuration. La station d'épuration étant située de l'autre côté de l'Isère, il est important de souligner le fait qu'aucun ouvrage n'a été construit pour la traverser. La conduite a été passée sous le lit de la rivière à l'aide d'une technique dite de "forage dirigé". La longueur de ce nouveau réseau est de 1690 mètres linéaires. Le local technique construit au niveau du hameau du Gothard abrite les compresseurs et l'ensemble du système de régulation permettant la collecte des effluents, la mise en pression de la conduite et le refoulement vers la station d'épuration. Ces équipements sont contrôlés à l'aide d'une unité de télégestion informatique.

COÛT DES TRAVAUX :

LOT 1 - station de pompage pneumatique : 274 250 € HT

LOT 2 - canalisation de refoulement : 229 767,50 € HT

Total des travaux : 504 017,50 HT soit 604 821 € TTC

SUBVENTIONS : Agence de l'eau : 155 690 euros - Département : 57 960 €

LA COMMUNE INVESTIT POUR SON RÉSEAU D'EAU

La commune de La Plagne Tarentaise a initié depuis plusieurs années une démarche visant à assurer et à améliorer la desserte en eau potable sur l'ensemble de son territoire. Dans ce cadre, la construction d'un réservoir d'eau d'une capacité de 550 m³ vient de s'achever sur la commune déléguée de La Côte d'Aime. Cet équipement a même été inauguré cet automne en présence d'Auguste Picollet et Cécile Utile Grand, conseillers départementaux, des élus, des entreprises et bureaux d'études, ainsi que des services de la collectivité. Situé en tête de l'ensemble des points de consommation du secteur de La Côte d'Aime, ce réservoir permettra d'assurer l'alimentation de l'ensemble des abonnés de ce secteur et de renforcer la défense incendie des différents hameaux desservis. D'autres tranches de travaux sont prévues les années suivantes afin de supprimer tous les réservoirs actuels de la Côte d'Aime d'un volume trop faible et de redimensionner et remplacer certaines canalisations existantes. Ce réservoir est le premier de la commune à être autonome en énergie grâce à un turbinage de l'eau. En effet, une micro turbine a été installée afin d'assurer la production d'électricité nécessaire au fonctionnement du système de télégestion et d'alarmes ainsi qu'à l'alimentation de la lampe UV garantissant le traitement de l'eau. L'architecture de cet ouvrage a été soignée et voulue pour s'intégrer dans l'environnement avec la mise en oeuvre d'un parement pierres et d'un bardage bois.

COÛT DES TRAVAUX :

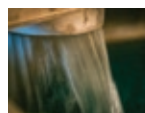
LOT 1 - Terrassement - Génie Civil - Canalisations : 453 852 € HT

LOT 2 - Équipements : 67 617 € HT

Total des travaux : 521 469 € HT soit 625 763 € TTC

Maîtrise d'oeuvre, bureau de contrôle, CSPS : 42 408 € TTC

SUBVENTION : Agence de l'eau pour l'équipement de télégestion : 7000 €



MODERNISATION DE NOS STATIONS DE HAUTE ALTITUDE

Trois de nos stations sont concernées par différents projets en ce début de mandat. La commune en porte certains, et en soutient d'autres.

Plagne centre

Alors que le mandat 2014-2020 a été marqué par la création de la place Perrière et l'aménagement de l'espace Pierra Menta, une réfection du front de neige avait également débuté. En 2022, la commune a terminé ce projet avec l'aménagement de l'espace compris entre le Vega et le siège de la SAP. Chantier d'un coût de 600 000 euros, ces travaux ont permis de moderniser et de redonner vie à ce tènement en continuité avec les travaux déjà entrepris. Un circuit de promenade a été aménagé autour de l'ancienne piscine de Plagne Centre. Des jeux publics seront implantés au printemps. Les façades des copropriétés peuvent ainsi être mieux mises en valeur en comparaison avec le no man's land qui préexistait. Toujours dans ce même secteur, la commune a entrepris de rénover aussi les abords et façades de la crèche et de la cuisine centrale de Plagne centre. Ainsi, les huisseries jaune vif ont été recouvertes par différents habillages qui déclinent l'identité visuelle de notre commune et améliorent la compréhension de la répartition des locaux pour les visiteurs. Enfin, toujours à Plagne centre, la galerie couverte vers la maison des saisonniers a été entièrement refaite. Une fresque murale a aussi été réalisée dans le passage routier situé à proximité. Tous ces travaux terminent les aménagements de Plagne centre, désormais entièrement rénovée. En parallèle, la plupart des copropriétés ont mené des travaux d'isolation et de modernisation des façades. Et le plus vieil hôtel de la Plagne vient d'être racheté pour être entièrement modernisé.



Belle Plagne

Il s'agit de l'opération phare du mandat de la majorité municipale. Cette station, construite au début des années 80, n'avait fait l'objet d'aucune opération de modernisation depuis sa création. En partenariat avec l'Union Syndicale de Belle Plagne (USBP), la commune a décidé d'engager un chantier visant à



Élus
référents

Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise
Henri Beltrami, 6^e maire adjoint au maire
chargé des travaux



améliorer l'entrée station et son identité visuelle, tout en facilitant le parcours client. Pour ce faire, plusieurs chantiers sont prévus :

- Réfection complète de l'éclairage public, tant sur le domaine routier que dans les parties piétonnes de la station. Ce chantier a été mené en 2022 et la plupart des luminaires seront en service pour le début de la saison. Ils s'appuient sur des technologies LED, très économes en énergie, permettant de réduire l'empreinte carbone de ce site, tout en créant une identité visuelle forte pour les automobilistes arrivant sur ce site ;
- Création d'un escalator entre la rue haute des commerces et le front de neige (secteur constellations). Les études sont en cours et le chantier pourrait débuter à l'automne 2023.

- Une opération conséquente est également en cours d'étude et sera mise en œuvre en 2024-2026 :

- Aménagement d'un parking souterrain de 50 places sous la raquette basse de Belle Plagne,
- Déménagement de la gare de télécabine assurant la liaison Bellecote/Belle Plagne et aménagement d'un centre de congrès dans la gare qui sera devenue inoccupée,
- Création d'une placette surélevée en façade de la gare actuelle de télécabine,
- Modernisation des ascenseurs.

L'ensemble de ces travaux est estimé à plus de 5 millions d'euros. Les plus importants feront l'objet d'un concours d'architecte courant 2023. Nous sommes impatients de pouvoir vous montrer leurs propositions.



3 QUESTIONS / 3 RÉPONSES

Silvère Say, directeur général des services

Quels sont les projets structurants du mandat 2020-2026 ?

La commune dispose d'un plan pluriannuel d'investissement pour la période 2020-2026. Ce document s'appuie sur le programme que les habitants de la Plagne Tarentaise ont majoritairement choisi lors de l'élection municipale 2020. Les principaux projets sont :

- Rénovation de l'entrée de station de Belle Plagne et connexion haut et bas de cette station ;
- Rénovation de la place des carreaux aux Coches et de son tunnel ;
- Création d'une maison plurigénérationnelle à Macot ;
- Création de logements dans les différentes communes déléguées ;
- Mise en place de projets de rénovation énergétique.

Ces projets traduisent les orientations des élus : favoriser le développement économique, afin de disposer des moyens pour faire vivre notre population sur son territoire, tout en garantissant une certaine équité sociale. Les trois premiers chantiers sont d'ores et déjà engagés. La création de logements est aussi une préoccupation de chaque instant, de même que la rénovation énergétique de nos bâtiments. Des réflexions sont en cours, par exemple, pour utiliser des surfaces inutilisées dans les mairies déléguées, ou dans les anciens presbytères des paroisses pour créer des logements permettant d'accueillir de nouveaux habitants.

Les crises traversées remettent-elles en question ces projets ?

La crise de la COVID-19 a retardé le lancement de plusieurs de ces projets. C'est le cas notamment des travaux de sécurité routière qui étaient prévus à la Côte d'Aime, ou de la maison plurigénérationnelle. Des recrutements de personnels ont aussi contribué à ces retards. Mais les équipes de la commune travaillent d'arrache-pied pour reprendre ces dossiers et les concrétiser. Le chantier de Belle Plagne a débuté cette année avec l'éclairage public. Quant à la maison plurigénérationnelle, nous terminons l'acquisition des terrains et nous lancerons dans la foulée un appel à projets pour trouver un investisseur sur ce site. L'aménagement du tunnel des Coches et de la Place des carreaux débutera l'an prochain. Enfin, le chantier de sécurité routière prévu à la Côte d'Aime a été mené cet automne.

En matière de rénovation énergétique, des audits ont été réalisés sur différents bâtiments et des ordres de priorité ont été dressés. Les écoles de tout le territoire et la mairie de Macot sont des objectifs prioritaires. Pour ce

dernier point, nous allons d'abord réaménager l'ancien presbytère de Macot, inutilisé depuis longtemps, pour accueillir différents services communaux : technique, eau et assainissement, transports, enfance et jeunesse. Cette opération permettra de revoir l'isolation de ce bâtiment. Dans un second temps, nous allons réaménager l'actuelle mairie pour mieux répartir les espaces. Tous ces chantiers seront menés avec l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique de ces bâtiments.

Les finances de la commune peuvent-elles absorber ces projets ?

Oui, même si cela est un peu plus difficile après l'année 2021 très compliquée pour le budget communal (environ 8 millions d'euros de pertes par rapport à une année normale). L'état n'a que très faiblement indemnisé notre collectivité suite aux pertes liées au COVID-19. En effet, environ 30% de nos recettes dépendent de l'activité touristique. Ainsi, le redémarrage de la station en décembre 2021 a été un véritable accélérateur pour les finances communales. Cependant, la bonne santé financière de la commune, avec un ratio d'endettement de l'ordre de 4 ans avant la crise, nous permet de faire face avec sérénité à ces difficultés, même s'il faut rester vigilants. L'inflation est également un facteur qui risque d'impacter ces projets. En effet, l'augmentation exponentielle du coût des travaux, risque, à terme de réduire les projets envisagés. Je tiens cependant à rappeler que la commune rembourse en moyenne 1,7 million d'euros de capital emprunté chaque année (soit plus de 4,5 millions depuis 2020). Parallèlement, nous venons, pour la première fois durant le mandat, de souscrire à un emprunt de 1,9 million d'euros sur 15 ans, destiné à financer les chantiers qui ont été menés sur la commune déléguée de Bellentre depuis 2020. L'objectif fixé par les élus est que la commune ne soit pas plus endettée en 2026 qu'en 2020. Enfin, durant ce mandat, nous nous appuyons aussi sur l'initiative privée. La maison plurigénérationnelle sera financée par un appel à projets. De même, les projets de rénovation des presbytères de la Côte d'Aime et Valezan font l'objet de discussions avec le diocèse pour la mise en place de baux emphytéotiques. Enfin, nous avons quelques projets de production d'énergie renouvelable, que nous comptons faire financer par des investisseurs. L'innovation et la créativité nous permettront de réaliser les objectifs politiques définis.





Plagne Bellecote

La société PRIAMS s'est portée acquéreur de la barre de Bellecote précédemment gérée par Pierres et Vacances. Cet édifice était une multipropriété. C'est-à-dire que chaque appartement était propriété, à tour de rôle dans l'année, de plusieurs personnes (modèle du film « les bronzés font du ski »). Ainsi, le groupe PRIAMS a dû convaincre plus de 3000 multipropriétaires pour l'emporter. Au total, cette résidence, construite en 1974, est composée de 406 appartements représentant plus de 14 000 m² de surface de plancher. Lors du conseil municipal du 4 octobre dernier, la société a exposé son projet de rénovation de cet ensemble, le plus important jamais mené dans la montagne française. L'opération globale (acquisition et travaux) avoisine les 100 millions d'euros. L'ensemble des élus présents ont fait part de leur satisfaction de voir ce site réaménagé et modernisé. La prise en compte des enjeux environnementaux (notamment l'implantation d'une chaufferie biomasse) a été particulièrement appréciée, de même que la conception d'une nouvelle identité visuelle s'appuyant cependant sur l'enveloppe originelle. Pour mener à bien le chantier, la société PRIAMS va dans un premier temps démonter l'intégralité du bâtiment

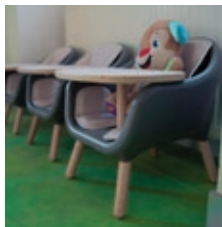
(en dehors des zones commerçantes non-comprises dans l'emprise du projet), afin de n'avoir plus que les dalles et parois béton. Dans un second temps, une extension va être construite pour rehausser le bâtiment. Le projet final comporte d'une part une résidence de tourisme et d'autre part des logements en copropriété sous mandat de gestion. Des conventions d'aménagement touristique sont en cours de négociation avec notre service urbanisme. La commune sera aussi concernée par ce projet. En effet, une rénovation d'ampleur comme celle envisagée nécessite de repenser les espaces publics alentour, et notamment la voirie, les stationnements ou encore l'ascenseur public reliant la station aux parkings. Des conventions (PUP) sont d'ores et déjà prévues avec l'aménageur pour établir une répartition des coûts. Le début du chantier est prévu pour le printemps 2023 et devrait se poursuivre jusqu'en 2025.

Enfin, il faut mentionner la construction en cours d'un hôtel 5 étoiles au-dessus du Chalet des moutons. Le chantier débuté cette année devrait s'achever en 2024 et il permettra ainsi à notre station d'élargir encore son offre d'hébergement à une clientèle qui attendait cette montée en gamme pour revenir sur nos pistes.

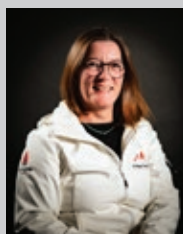
UN SERVICE DYNAMIQUE ET INTERGÉNÉRATIONNEL

DES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) SUR LE TERRITOIRE

La commune de La Plagne Tarentaise a souhaité ouvrir des Maisons d'Assistants Maternelles sur le territoire. La création d'une MAM est un atout pour une collectivité, cela permet de proposer des places d'accueil pour les enfants non scolarisés en priorité, mais également parfois des accueils d'enfants âgés de 3 à 6 ans sur des temps hors scolaires; ainsi que de compléter l'offre proposée par des structures territoriales, qui sont souvent déjà complètes. Quant aux assistantes maternelles, cela leur permet de sortir de leur isolement, de travailler en équipe, d'écrire un projet pédagogique, d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et se soutenir. Elles peuvent mettre une vraie limite entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle, ce qui est plus compliqué lorsqu'elles travaillent à domicile. Enfin, les enfants évoluent dans un collectif à taille humaine où leurs besoins peuvent être pris en compte et leurs rythmes individuels



Élus
référents



Isabelle Gentil, 3^e maire adjointe au maire chargée de la communication et de la petite enfance et de la restauration scolaire
Isabelle de Miscal, conseillère déléguée chargée du scolaire

Un grand merci à Christiane Charrière pour toutes ces années passées au sein du conseil municipal et qui a beaucoup œuvré pour les enfants de la commune.

respectés tout en apprenant la vie en collectivité. La première MAM a ouvert ses portes en ce début d'année 2022 à Bonconseil avec deux assistantes maternelles pouvant accueillir 4 enfants chacune. S'en est suivie, celle de Macot, où deux assistantes accueillent quant à elle 6 à 8 enfants. La mairie a pris en charge la réfection des deux locaux et les a mis à disposition des assistantes maternelles.



LE MULTI-ACCUEIL LES P'TITS BONNETS SE REFAIT UNE BEAUTÉ

Ouvert depuis décembre 1996, le bâtiment "Les P'tits Bonnets" s'est revêtu cette année des couleurs de La Plagne Tarentaise. Les Services techniques de la mairie et des entreprises ont œuvré pour cette réfection.



CCAS : COLIS DE NOS ÂÎNÉS

Les colis de nos aînés ont été distribués entre le 6 et le 8 décembre 2021 par les élus. Dans un sac "logoté" La Plagne Tarentaise, se trouvaient des aliments de Noël et un livre retraçant l'histoire de La Plagne. Cette année, le conseil municipal des jeunes s'est proposé pour aider les élus à la distribution des colis dans lesquels de nouvelles surprises sont prévues.

NOS AGENTS DE L'OMBRE : LES AGENTS D'ENTRETIEN

Un métier varié. Du sol au mobilier en passant par les sanitaires, tout se dépoussière, se lave, se désinfecte. Mais, selon les environnements, les exigences en matière de propreté varient. Certains locaux nécessitent des opérations de désinfection spécifiques.



3 QUESTIONS / 3 RÉPONSES

Edwige, agent d'entretien à la mairie depuis septembre 2011, répond à nos questions :

Travaillez-vous avec des produits naturels ?

Suite à une formation que j'ai suivie en 2021, j'ai pris conscience de l'importance de travailler avec des produits naturels. Le ménage au naturel se veut de plus en plus utilisé et les produits naturels restent une excellente façon de venir entretenir les locaux sans risquer d'abîmer l'environnement, mais aussi sa santé.

Comment les autres agents peuvent faciliter votre travail au quotidien ?

Ranger son matériel de bureau le soir avant le départ, nettoyer sa vaisselle après utilisation dans les espaces "café"... sont des petits gestes du quotidien qui facilitent les missions que je dois effectuer ; ceci est aussi une reconnaissance, un respect de mon travail.

Quelles sont les conditions indispensables selon vous pour exercer ce métier ?

Le métier d'agent d'entretien demande des compétences techniques et fonctionnelles :

- Bonne méthodologie du travail de nettoyage pour une grande rapidité d'exécution ;
- Connaissance des propriétés et précautions d'emploi des différents produits de nettoyage, du matériel d'entretien, mais aussi des surfaces à nettoyer ;
- Connaissance et respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Autonomie ;
- Discrétion.



3 QUESTIONS / 3 RÉPONSES

Isabelle Bretel, directrice générale adjointe en charge des services « enfance-culture »

Ces dernières années ont été éprouvantes pour les différentes structures d'accueil enfance, l'avenir se présente-il sous de meilleurs auspices ?

Les enfants, les jeunes ont été particulièrement touchés pendant et suite à cette crise. Depuis 2 ans, les structures d'accueil de jeunes enfants, les centres de loisirs péri et extrascolaires vivent au gré des protocoles sanitaires. Ces accueils, pourtant coutumiers des mesures sanitaires, ont été bouleversés dans leur quotidien. La crise a remis en question aussi bien les besoins en termes de garde pour les parents, que le rôle des professionnels. Cela a engendré une pénurie de recrutement de personnel diplômé. Petit à petit, les choses se remettent en place. Le recrutement reste encore difficile. Malgré tout, ce bouleversement a permis de remettre en question ces pratiques, se réinventer, apprécier... et conduit à une cohésion plus forte. De nouvelles manifestations festives au sein des différentes structures voient le jour. Oui, je suis confiante, l'avenir se présente sous de meilleurs auspices, laissons le temps au temps.

En quoi la rénovation de la façade du multi-accueil de Plagne Centre était-elle importante ?

Ouverte depuis décembre 1996, la façade du multi-accueil « Les P'tits Bonnets » avait conservé sa couleur d'origine. À partir du bonnet rouge de La Plagne et des montagnes environnantes, le logo de La Plagne Tarentaise s'est de nouveau dessiné depuis la fusion des communes. Cette façade rénovée, apporte non seulement un supplément de gaieté, de modernisation, mais donne aussi des informations sur l'identité du bâtiment. Les couleurs de La Plagne Tarentaise apposées sur la façade du multi-accueil « Les P'tits Bonnets », le logo, demeurent la signature du territoire et de son administration.

Qu'est-ce qu'apporte le CMJ au dynamisme de la commune ?

Le conseil municipal des jeunes de La Plagne Tarentaise a été mis en place depuis l'automne 2021. Il répond à une volonté de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté. Les jeunes élus dynamisent le territoire à travers leurs différentes actions. Porte-parole de leurs camarades, ils ont déjà mis en place divers projets : visite du territoire, appartenance à des commissions, participation aux cérémonies, usage de serviettes en tissu dans les écoles, kermesse Halloween... Une liste d'objectifs a été mise en place par le CMJ. Bien qu'elle ne soit pas exhaustive, une priorisation devra avoir lieu, les jeunes débordent d'idées et d'énergie ! Derrière tout cela, il y a un vrai enjeu citoyen : l'idée est de les faire participer, de les intéresser, qu'ils se sentent concernés, consultés et qu'ils comprennent que leur avis est légitime.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Les agents au sein de notre délégation sont très préoccupés par le développement durable et ont mis en place plusieurs actions, notamment pour sensibiliser les enfants :

- Projet autour de la gestion des déchets : tri, réduction, compostage...
- Projet de compostage au restaurant scolaire de La Plagne : mise en place d'un composteur à la cuisine centrale, avec le soutien des Versants d'Aime;
- Restaurants scolaires : pesées des denrées non consommées et adaptation des quantités;
- Développement du circuit court à la cuisine centrale via les acteurs locaux : coopérative d'Aime pour le fromage et boulangers pour le pain;
- Avec les centres de loisirs de La Plagne Tarentaise : récupération de jardinières, banc, table aux services techniques. Les enfants ont ensuite réalisé diverses customisations (peinture, pyrogravure) et plantations;
- Une mutualisation entre les agents du service en mettant en place des échanges entre les Directeurs de service et agents pour évoquer d'autres actions possibles.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, DES JEUNES ÉLUS TRÈS ACTIFS

Lieu d'expression et d'initiatives, le conseil municipal des jeunes est composé de 14 élus de 8 à 15 ans.

Différentes actions ont été mises en place au sein du CMJ qui a pris ses fonctions depuis bientôt un an :

- Répartition des élus dans différentes commissions;
- Visites du territoire : stations et villages;
- Participation aux commémorations;
- Mise en place de l'usage des serviettes en tissu dans les restaurants scolaires de La Plagne Tarentaise;
- Réflexions partagées lors de réunions pour projets :
 - Aide à la distribution des colis de nos aînés,
 - Collecte jouets,
 - Création d'un journal,
 - Sensibilisation à l'environnement...



Cet automne, le conseil municipal des jeunes a souhaité organiser une kermesse Halloween. En effet, après une rentrée scolaire dynamique et juste avant les vacances, nos jeunes élus ont souhaité proposer aux enfants et ados de la commune une après-midi de fête sous le signe de l'horreur. Décorations, jeux, escape game, tout était réuni pour faire frissonner en s'amusant. De nombreux services de La Plagne Tarentaise ont épaulé les jeunes élus dans l'organisation de la kermesse. Une très belle collaboration entre jeunes, élus et agents de la collectivité qui a permis de proposer une très belle fête.



RETROUVEZ
NOS JEUNES ÉLUS
DANS CETTE VIDÉO

LA POLICE MUNICIPALE DE LA PLAGNE TARENTEISE, UN SERVICE DE PROXIMITÉ

La police municipale de La Plagne Tarentaise est composée d'une équipe sympathique et dynamique au service de la population, engagée dans la lutte contre les incivilités et pour la protection de tous. Elle met un point d'honneur à protéger l'accès aux abords des écoles pour la sécurité de nos enfants et des personnes qui les accompagnent. Le service répond à vos diverses demandes, notamment en termes de sécurité routière, sur l'ensemble de la commune. Nos agents sont une écoute bienveillante et un soutien moral pour nos aînés et pour toutes celles et ceux qui les sollicitent quotidiennement. Les obligations du service en termes de réglementation peuvent parfois bousculer tout un chacun dans ses habitudes et obliger d'autres à respecter les règles du bien vivre ensemble. Mais n'oublions pas que les agents de la police municipale seront toujours présents pour vous épauler en cas de difficultés.



Élu
réfèrent



Fabienne Astier,
7^e maire adjointe
en charge de la police
municipale et présidente
de la régie de transports



Marie-Pierre



Henria



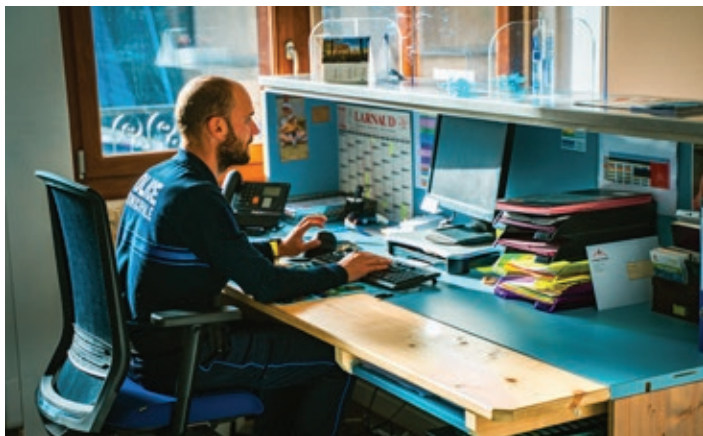
Jan

NOS AGENTS PERMANENTS, UNE ÉQUIPE DE CHOC !

Marie-Pierre Filletroz Responsable du service depuis 2015, Marie-pierre a débuté sa carrière en tant qu'Agent de Surveillance de la Voie Publique à Bourg Saint Maurice. Après avoir réussi son concours, Marie-Pierre a souhaité d'abord s'enrichir et parfaire son expérience dans d'autres communes. Elle est revenue ensuite dans notre belle vallée en 2011 en tant qu'agent de la collectivité de Macot La Plagne.

Henria Chatellard Elle est arrivée en tant qu'Agent de Surveillance de la Voie Publique pour la d'hiver 2018-2019. Henria a d'abord étudié l'horticulture pour travailler en fleuristerie et ouvrir sa boutique pendant quelques années. Depuis 2019, elle a pris le poste de secrétaire du service à temps complet.

Jan baudet Après 4 ans à la garde républicaine à Nanterre où il a effectué des missions de garde principal de l'Élysée et de service d'honneur, il a pris ses missions en juillet 2021 en tant qu'agent à l'année au grade de Gardien Brigadier. N'oublions pas que Jan est un grand sportif puisqu'il est arrivé second de la mythique course de la 60000 pour sa première participation cet été.



3 QUESTIONS / 3 RÉPONSES

Marie-Pierre Filletroz, responsable de la police municipale de La Plagne Tarentaise

La police municipale a pris possession de ses nouveaux locaux en début d'année, quels sont les avantages de ce nouvel équipement ?

Ces nouveaux locaux, bien plus spacieux que les précédents, offrent de meilleures conditions de travail aux agents notamment en terme de cohésion d'équipe et de transmission d'information. Cet emplacement nous donne une meilleure visibilité et les usagers l'identifient plus facilement.

La police municipale compte sur le recrutement d'ASVP pour assurer ses missions, avez-vous des difficultés à pourvoir tous les postes ?

Oui, non seulement nous avons du mal à recruter mais aussi à fidéliser les agents. Pourtant, le cadre d'emploi donne une proximité avec les usagers qui permet d'apporter une aide et un soutien aux problèmes du quotidien, mais également une oreille attentive pour soulager les maux en écoutant les mots.

L'hiver approchant, comment préparez-vous cette saison ?

Avec courage et sérénité. Tous les moyens à disposition du service sont mis en œuvre pour accueillir les nouveaux agents et les vacanciers. Nous espérons être au complet cet hiver afin de pouvoir répondre à l'ensemble des missions qui incombent au service de la police municipale.



DÉCOUVREZ
LE NOUVEAU POSTE
DE LA POLICE MUNICIPALE
À MACOT CHEF LIEU

UNE MONTAGNE À TRANSMETTRE

Élu
référent



Romain Rochet,
8^e maire-adjoint
chargé du tourisme

Les problématiques environnementales nous concernent tous et cet hiver marque un tournant à La Plagne. En tant que première station de sports d'hiver au monde*, notre responsabilité est immense. Avant d'agir, il est crucial de comprendre ce qui se joue, avec le recul, le partage d'expériences et l'humilité qui s'imposent. Sous l'impulsion du SIGP et en collaboration avec les communes et la SAP, l'Office de Tourisme de la Grande Plagne coordonne plusieurs actions conjointement, afin de donner du sens et fixer le cap.



Bilan carbone de la station, réalisé avec le cabinet UTOPIES

- Collecte et analyse des données depuis août 2022;
- Restitution des résultats en novembre;
- Co-construction d'un plan d'action dès décembre 2022.

Rapport RSE** de destination

- Objectif : recenser et valoriser les actions vertueuses déjà existantes concernant l'environnement de montagne, l'activité touristique, le bâti et la vie locale sur l'intégralité de notre territoire. Il s'agit d'un état des lieux des actions existantes sur le territoire et en matière de développement durable.

Démarche de labélisation Flocon Vert avec l'association Mountain Riders

- Réunion de lancement en novembre 2022 (cadrage projet, cartographie des acteurs impliqués).

*2 436 150 journées skieurs vendues sur la saison 2021-2022

** Responsabilité Sociétale des Entreprises

Aéroport Heathrow (Londres)



ACTIONS DE COMMUNICATION

Dès l'automne, la communication se tourne résolument vers l'avenir. Notre nouvelle signature "Une montagne à transmettre" inspire toutes les actions de communication, en France et à l'international. Notre volonté ? Intégrer la notion de transition et de durabilité dans les valeurs de notre territoire.

Nouveau magazine de destination "Le Mag de La Plagne"

Dès cet hiver, les guides pratiques traditionnels fusionnent pour devenir un magazine de destination, mettant en avant le territoire et ses divers acteurs à l'année, et riche d'un contenu éditorial. Les thématiques sont variées : gastronomie, micro-aventures, portrait de personnalités locales.

Relations presse & dossier de presse

Le dossier de presse en format numérique facilite sa diffusion auprès d'environ 2000 journalistes français et internationaux. À découvrir et partager sans modération : go.la-plagne.com/dp

Les traditionnels workshops d'automne ont été assurés à Paris, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Copenhague, Stockholm et Oslo. Des accueils presse et influenceurs seront organisés tout l'hiver.

Campagne TV

Du 7 novembre au 4 décembre : une campagne TV d'envergure sur France Télévision (France 2, France 3, France 5, TV5 Monde et replays), en partenariat avec "Les nouveaux nomades", "Échappées belles", "Le film du dimanche soir"...

Campagne grand format

Panneaux 4x3 m à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry. Grande-Bretagne - Panneaux géants à l'aéroport d'Heathrow.

Campagne print

France et marchés phares étrangers : Campagne de notoriété : hors-séries "Spécial Neige", Géo Montagne, L'Équipe Mag, Groupe Nivéales, Escape, Challenge, Le Parisien, Les Échos Week-end, Outlines, L'Obs, Cosy Mountains, Elle Rhônes-Alpes, "Best of" du Dauphiné Libéré, Tendances Mag (La Savoie), Échos des Savoie outdoor, Écho pays de Savoie Montagne, Guide de l'hiver...

Grande-Bretagne & Belgique : In the Snow, The Times, Ski Club GB, Family Traveler, Match Belgique...



3 QUESTIONS / 3 RÉPONSES

Marion Lacour, directrice du service communication à l'Office de Tourisme de la Grande Plagne (OTGP)

En quoi consiste la labellisation « Flocon Vert » et que va-t-elle apporter à la station ?

Le label Flocon Vert est une démarche labellisante garantissant l'engagement durable des destinations touristiques de montagne. Développée par l'association Mountain Riders, elle permet de structurer les projets de transition des stations de montagne et contribue à l'émergence de comportements plus durables.

Pour être plus précis, le label est délivré en fonction du respect de critères répartis en plusieurs thématiques.

- L'obtention du Flocon Vert permet à la station de mieux formaliser ses objectifs, de savoir quels sont ses points forts et les domaines d'intervention où s'améliorer;
- C'est ainsi un soutien précieux pour coordonner les actions à l'échelle du territoire;
- Cette démarche permet également de fédérer l'ensemble des acteurs de la station pour les intégrer activement dans une stratégie développement durable à l'échelle de la destination. Une fois le label Flocon Vert obtenu, la démarche ne s'arrête pas là puisque Mountain Riders poursuivra son accompagnement de La Plagne et suivra les actions mises en place. Tous les trois ans, la station sera d'ailleurs à nouveau challengée et devra s'engager sur des actions de plus en plus exigeantes.

Comment l'ensemble des partenaires (élus, socioprofessionnels, tous acteurs du tourisme...) sont-ils mobilisés autour de la problématique environnementale ?

Cette mobilisation se structure autour de cinq axes clés :

- une gouvernance structurée grâce à un comité de pilotage de destination (composé d'élus des trois communes, du SIGP, de la SAP, de la Communauté de Communes et de l'OTGP), lequel a initié la démarche développement durable de destination (rapport RSE, bilan GES...);
- comme évoqué ci-dessus, une labellisation destination grâce au label Flocon Vert;
- la consolidation d'une culture commune par le biais d'actions et d'événements fédérateurs sur le territoire : événements (conférences, ateliers, diffusion de films, échanges et

rencontres...), ramassage de déchets, sponsoring & diffusion du film des frères Ladevant, ateliers de sensibilisation à La Fresque du Climat... C'est en ce sens que six ateliers de sensibilisations aux micropolluants ont eu lieu cet été dans nos sites et nos villages;

- la diffusion d'outils destinés à accompagner, s'entraider. Des réflexions sont en cours pour la mise en place d'un guide des bonnes pratiques, la mise en relation avec des organismes proposant des outils, des aides financières, ainsi que le choix d'ambassadeurs sur des thématiques spécifiques;
- enfin, la mobilisation passe aussi par la communication, la transparence et l'intégration. Une communication régulière portant sur la démarche sera mise en place (newsletter, Rencontres de La Plagne...) ainsi que la sollicitation des acteurs du territoire afin d'encourager leur implication.

Comment l'Office de Tourisme décide et planifie-t-il ses actions de communication ?

Une "commission communication" est organisée cinq fois par an, regroupant les membres du conseil d'administration de l'OTGP, les élus des communes en charge de la communication et des techniciens de l'Office de Tourisme. Le budget communication est alloué par le conseil d'administration. Ces commissions sont d'importants rendez-vous d'échanges collaboratifs et permettent de définir ou d'ajuster le choix des marchés à travailler ainsi que le plan d'action. Les propositions présentées lors des commissions communication sont systématiquement validées par le conseil d'administration avant leurs mises en place. Les actions s'organisent sous forme d'un plan de communication à 360° mêlant des actions en faveur de la presse nationale et internationale, des campagnes TV, des campagnes d'affichage grand format dans les aéroports ou gares, des actions digitales et du webmarketing. Les marchés phares de notre destination sont, par ordre de priorité, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas.

Campagne réseaux sociaux

Cette année encore, La Plagne décroche la première place du classement national des Offices de Tourisme en termes de performance et de stratégie sur les réseaux sociaux; cela devant Paris, Val Thorens, Lyon et près de 1 500 autres. Les réseaux sociaux de La Plagne sont suivis dans le monde entier sur Facebook, TikTok, Instagram, LinkedIn, Twitter, YouTube...

L'HIVER SERA DENSE, MAIS SI NOUS NE DEVIONS RETENIR QUE QUELQUES DATES :

Opening. Les 10 & 11 décembre, l'événement marquera l'ouverture du domaine skiable avec le DJ set de Møme.

Neige de feu. La soirée du 31 décembre célébrera l'arrivée de 2023 avec un spectacle pyrotechnique à 360°, réalisé en partenariat avec le Puy du Fou, et orchestré depuis le plateau du "Dou du Praz" (sommet Plagne Villages), afin qu'il soit visible de tous. La bande-son sera diffusée sur la radio R'La Plagne à minuit.

Super Slalom. Le plus long slalom du monde sera organisé le 1^{er} avril 2023.

Subli'Cimes. À retrouver du 7 au 12 avril 2023 : 5 sommets s'animent sur des thèmes originaux pour le plaisir des petits et des grands, skieurs et non-skieurs.

et pour les adeptes du ski de rando, les quatre courses du Rando Challenge :

- 15 janvier : la Course des Raveillus à Champagny-en-Vanoise;
- 29 janvier : la course des Dahus à Montalbert;
- 12 mars : seconde édition de Trifacece, au départ de Plagne Centre;
- 19 mars : les Diables Bleus à Montchavin – Les Coches.

Aéroport Lyon-Saint-Exupéry



LA PLAGNE TARENTEISE, UN TERRITOIRE À S'APPROPRIER

En 2021, les élus de La Plagne Tarentaise ont mandaté le Pôle Tourisme Montagne Inventive de l'Université Savoie Mont-Blanc (PTMI). Son objectif : mener une étude dont la vocation est d'alimenter la réflexion globale sur la qualité de vie des habitants. Afin de mener ce projet, le PTMI a terminé une première phase de recherche qui consiste en une revue de littérature, socle d'une réflexion solide. L'enquête de terrain constitue une seconde phase, qui comprend la réalisation d'entretiens, auprès des différents acteurs locaux. Sur les 100 prévus à horizon 2023, 59 ont été réalisés à ce jour par l'équipe pluridisciplinaire (chercheurs et étudiants en sociologie, géographie, tourisme).

Les premières données indiquent que la commune connaît une démographie vieillissante. La part de la population de plus de 45 ans est en augmentation depuis 2008, alors que les classes d'âges inférieures décroissent. De plus, la variation annuelle est négative, non pas du fait du solde naturel, mais des déménagements vers d'autres communes. Pour les habitants, la problématique d'accès au foncier est d'ailleurs un frein à l'installation et une source de préoccupations. Malgré tout, ils considèrent que La Plagne Tarentaise revêt de multiples atouts : qualité de vie et sentiment de sécurité sont les éléments les plus notables.



Isabelle Gentil,
3^e maire adjointe

L'étude porte sur la commune nouvelle, mais les entretiens révèlent que les habitants se présentent encore par le nom des communes antérieures ; La Plagne Tarentaise sert uniquement pour situer le lieu à des personnes étrangères au territoire. Le rapport à la nouvelle entité est marqué par une relative indifférence. Globalement satisfaits, car la fusion permet l'entretien des infrastructures, la poursuite de projets et l'accès à un déneigement qualitatif, les habitants ressentent néanmoins un goût d'inachevé : la crainte d'une dépossession de la vie politique locale et la perte de l'interconnaissance élus-citoyens sont mentionnées. Enfin, l'analyse des pratiques montre que les administrés se rendent peu dans les autres villages de la commune, notamment du fait de la topographie et d'un intérêt mineur pour ceux-ci. Si les habitants sont attachés à leur village, ils reconnaissent néanmoins des atouts à l'échelle de La Plagne Tarentaise. Or, cette connaissance des éléments valorisés (chemins du baroque, musée de la mine) ne signifie pas pour autant qu'ils fréquentent ces sites. La majorité des habitants profite des attraits du territoire au travers d'activités extérieures.

L'étude continue, n'hésitez pas à participer !



ARNAUD GRANDJACQUES, DIRECTEUR DU PÔLE
TOURISME UNIVERSITÉ SAVOIE MONT-BLANC (USMB),
ÉVOQUE LE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ
DE SAVOIE MONT-BLANC ET LA COMMUNE DE LA
PLAGNE TARENTEISE ET LE PROJET IDENTITAIRE

LA PLAGNE TARENTEAISE UN TERRITOIRE QUI NOUS RASSEMBLE

Un mandat difficile dans un contexte incertain

Lorsqu'en 2020 vous nous avez accordé vos suffrages, nul n'aurait pu imaginer les crises que nous avons traversées en seulement 2 ans : covid-19, guerre en Ukraine, remise en question de nos tarifs résidents, et maintenant l'inflation dépassant 7%! Sans parler du changement climatique qui a provoqué l'été le plus sec depuis des décennies en montagne.

On pourrait imaginer que ces crises sont, parfois, lointaines. Mais elles produisent des résultats très concrets chez nous, sur notre territoire préféré. La COVID-19 nous a contraint à fermer nos stations, et a rendu le début de la saison d'hiver 21/22 difficile. La guerre en Ukraine a amené des réfugiés dans notre département. La remise en question des tarifs résidents a obligé toutes les stations de Tarentaise à trouver des solutions dans un délai très restreint. Quant à l'inflation, elle pèse sur nos finances communales, comme elle pèse sur votre quotidien. Enfin, le changement climatique nous amène à prioriser des opérations de rénovation énergétique de nos bâtiments et à accélérer encore le déploiement de productions d'énergies renouvelables dans notre commune. Face à toutes ces situations, nous avons fait face et nous continuerons de faire face.

Au-delà des brouilles politiques, nous sommes très heureux que ce magazine mette en valeur les agents communaux, qui sont à votre service chaque jour de l'année. Avec leur aide, nous mettons en œuvre les idées que vous avez choisies et ils assurent le service public avec probité et exemplarité. Ils sont la cheville ouvrière qui permet de passer à la réalisation concrète des projets, depuis le directeur général des services, jusqu'à l'agent de nettoyage ou au cantonnier. Parfois critiqués, ils accompagnent la collectivité dans la durée et conseillent les élus. Ils font preuve de créativité lorsque c'est nécessaire et soutiennent la population dans les bons, comme dans les mauvais moments. N'hésitez pas à venir à leur rencontre et à échanger avec eux et respectez, autant que possible, leur travail.

Liste Jean Luc Boch

AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

La Plagne Tarentaise,
le 25 novembre 2022

Bonjour à tous,

« Qui veut faire quelque chose trouve un moyen, qui ne veut rien faire trouve une excuse » Ce proverbe nous rappelle qu'il faut tout mettre en œuvre pour accomplir ce qui nous tient à cœur. Alors que la circulaire du préfet de Savoie en date du 5 juillet 2022, connue de nous tous, a sonné le glas de nos tarifs spéciaux (autrement dit forfaits de ski gens du pays et scolaires), partout en Tarentaise la résistance s'organise comme par exemple :

À Bourg Saint Maurice : La commune se défendra jusqu'au Conseil d'État

À Séez : réel succès de la vente flash de forfaits saison à La Rosière (-50%)

Aux Belleville : La mairie impose une contrainte de service public à ses délégataires (RM) pour qu'ils assurent la charge financière des – de 18 ans.

À La Plagne Tarentaise, concernant notre édile et une partie de sa majorité, c'est la collaboration qui est de mise. Mais grâce à la volonté d'élus responsables et non soumis qui ont au cœur de leurs préoccupations la défense des acquis, le combat s'est mis en place : Le 19 septembre, le « collectif résidents » a été créé sur Facebook permettant à une large partie de notre population d'être informée et de participer à la réunion du 26 septembre décidée par le SIGP pour les élus, prévue initialement à huis clos. Aujourd'hui ce groupe représente 1700 sympathisants dont 1400 participants. Il a permis l'organisation d'une réunion publique à Centron le 26 octobre dernier. L'assemblée présente a donné naissance à l'association « Être Montagnard » qui « mettra tout en œuvre pour maintenir et défendre les acquis qui nous ont été légués par nos anciens ».

À l'aube de cette nouvelle année, souhaitons que l'expression « les carottes sont cuites » ne soit pas l'idiotisme résumant « la fin de nos avantages » clamé par Monsieur Le Maire, mais au contraire qu'elle signifie que la consécration de nos droits est possible comme lorsque cette phrase a été utilisée par la BBC pour annoncer le débarquement du 6 juin 1944 prouvant ainsi que la victoire est toujours possible...

Meilleurs Vœux à tous !

Retrouvez-nous sur notre blog et sur Facebook :

<https://agirpourtalplagnetarentaise.blogspot.com/>

<https://www.facebook.com/agirpourtalplagnetarentaise/>

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier.

Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

ÉTAT CIVIL

2022

MACOT LA PLAGNE

Naissances :

Lathoud Livia Agathe Louise Julia fille, le 25 février
 Vivet Mathéo Firmin, le 27 février
 Lonbay Balthazar Athanas Alexandre, le 23 juillet
 Grialou Fournier Hélène Angélique Marie, le 1^{er} août
 Ambroise Mathéo Nino Martial, le 6 août
 Dutilleux Kade Reeve, le 9 août
 Paravy Maxine, le 19 août
 Suc Lina Dora Karine, le 21 août
 Arnould Marceau, le 20 septembre

Mariages :

Bretel Flavien et Calix Munqua Jennifer, le 31 janvier
 Blanchet Mélanie et Gourbin Jérémy, le 19 mars
 Houllé Alain et Murgja Nelly, le 25 avril
 Say Silvere et Keuban Clémence, le 28 mai
 Delahaye-Desachy Emmanuel et Babaud de Monvallier Sybille, le 18 juin
 Beauger Michaël et Ganille Elodie, le 9 juillet
 Perraudat Thierry et Ougier Sonia, le 9 juillet

Décès :

Osmani Houria, le 1^{er} janvier
 Arpin Marcel e, le 11 janvier
 Bailey Maureen née Jones, le 24 janvier
 Ougier-Simonin René, le 23 mars
 Meynet Juliette, le 1^{er} mai
 Vivet-Gros Gilbert, le 30 juin
 Pellicier Jérôme, le 1^{er} juillet
 Duffau André, le 13 juillet
 Ecker Roger, le 31 juillet
 Ferrandino Albert, le 7 août
 Ougier-Simonin Alice née Richard, le 19 août
 Gentil Laurette née Premieux, le 16 septembre
 Astier-Perret Estelle née Bérard, le 24 septembre
 Boch Yvon, le 4 octobre

NB : seules les personnes ayant donné leur accord écrit pour la publication de leur état civil sont indiquées dans cette parution

BELLENTRE

Mariage :

Boissay Sylvain et Chemin Agate, le 9 juillet
 Benseval Léo et Rineau Audrey, le 25 juillet

Décès :

Cleaz Savoyen Germain, le 18 février
 Migeon Jean-Yves, le 13 mars
 Berlioz épouse Berthelon Danielle, le 15 mai
 Villien Guy, le 27 mai
 Dussuchal Jean, le 4 septembre
 De Bortoli Christian, le 5 septembre

VALEZAN

Naissance :

Desmoulière Antoine, le 29 août 2022

Décès :

Jorioz Daniel, le 25 janvier 2022
 Vibert Élise, le 26 juillet 2022

LA CÔTE D'AIME

Naissances :

Van Torren Maël, le 13 janvier
 Muraz Gaspard, le 17 janvier
 Richard Axel, le 20 janvier
 Buthod-Garçon Julia, le 27 février
 Marion Tom, le 19 juillet

Mariages :

Emery Luc et Canabit Françoise, le 16 juillet
 Hoareau Christophe et Bonnefoy Laure, le 10 septembre

Décès :

Silvestre Francis, le 3 janvier
 Girard Joannès, le 24 janvier
 Touratier Geneviève épouse Roques, le 5 février
 Sorrel Marcel, le 16 mars
 Ollinet Jean-Paul, le 19 avril
 Charpentier Alain, le 9 juillet

RETOUR EN IMAGES SUR 2022

MUSI" PLAGNE



DÉCOUVREZ LES GAGNANTS
PLAGNO'VOICE
DANS CES DEUX VIDÉOS !



RENDEZ-VOUS
EN 2023



MAIRIE DE LA PLAGNE TARENTEISE

BP 04 - 73216 Aime La Plagne cedex

04 79 09 71 52 - mairie@laplagnetarentaise.fr

www.laplagne-tarentaise.fr

